



# **GIBRALTAR, OU LE POINT DE CONTACT ENTRE AFRIQUE ET EUROPE**

## **MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

dans le cadre du séminaire sur l'espace euro-méditerranéen

du Chef d'escadron Philippe LEDOUX

stagiaire de la 9<sup>ème</sup> promotion du Collège Interarmées de Défense

sous la direction de Jean-François DAGUZAN

maître de recherches à la Fondation pour la Recherche Stratégique

Avril 2002

# **GIBRALTAR OU LE POINT DE CONTACT ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE.**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : UN DEBOUCHE HISTORIQUE QUI GENERE DES TENSIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES SUR LES RIVES NORD-SUD.**

Les Présides, un contentieux historique et territorial qui empoisonne les relations hispano-marocaines.

GIBRALTAR, possession anglaise qui ne veut pas retourner à la Couronne d'Espagne.

La pêche, chronique d'une crise annoncée.

### **DEUXIÈME PARTIE : L'ESPAGNE, PORTE EUROPEENNE DU CONTINENT AFRICAIN**

Les immigrants, un sujet partagé.

L'Espagne, pays d'immigration.

Immigrants, question de troc.

Communauté Européenne, visas et guerre du Golfe.

Le trafic des stupéfiants, un problème majeur de sécurité.

### **TROISIÈME PARTIE : UNE VOLONTE MAROCAINE DE S'ARRIMER A L'EUROPE.**

Enjeux politiques du partenariat euro-marocain

Enjeux économiques

Enjeux socioculturels

## **INTRODUCTION :**

Alors que dans le passé les courants humains se sont faits à sens quasi unique, d'un sens ou de l'autre, il apparaît aujourd'hui un intérêt commun à rassembler les efforts en vue d'une collaboration plus intégrée. L'Europe, par son courant colonial et post-colonial, a su démontrer un intérêt constant pour l'Afrique. Ce continent à la démographie forte et mobile doit être stabilisé physiquement, économiquement et politiquement. C'est l'enjeu de la politique africaine de la France, mais aussi d'autres états de l'Union Européenne comme la Belgique, le Portugal, la Grande Bretagne ou l'Espagne.

L'Afrique Noire connaît, dans son ensemble, quelques instabilités politiques mais aussi et surtout économiques qui mènent leurs populations sur les routes de l'exil vers un monde supposé meilleur. Les voies privilégiées sont celles qui conduisent vers les anciennes puissances coloniales qui font figure d'Eldorado. Un puissant courant qui suit la route des anciennes caravanes aboutit au Maroc en vue de franchir la barrière méditerranéenne au niveau du Déroit de Gibraltar. Le Maghreb faute de pouvoir réussir l'unité arabe figure bien comme un tampon amortisseur au Nord de l'Afrique, ou bien au sud de l'Europe. Ces marches que les Français situaient sur le Rhin ou les Pyrénées, se localisent, pour l'Europe sur la Méditerranée.

Mais combien de temps, l'Union Européenne qui imagine ses capacités d'expansion vers l'Est à bientôt vingt-sept voire trente pourra-t-elle ignorer le Sud qui lui est si proche humainement et économiquement mais si éloigné dans une logique d'union continentale et géographique.

Aujourd'hui les courants d'échange sont bien bilatéraux entre le Nord et le Sud et les intérêts géostratégiques de l'Union Européenne et du Maghreb peuvent se trouver liés par davantage d'union.

Le Déroit de Gibraltar est un point de contact entre l'Europe et l'Afrique qui se regardent et se cherchent dans des relations qui n'ont pas forcément le même but mais qui tendent à un rapprochement inéluctable.

L'Afrique pauvre regarde le monde européen riche et l'Europe s'intéresse aux économies et aux politiques du sud pour éviter de trop grands courants migratoires qui affectent l'espace Schengen.

Il reste quelques difficultés stratégiques, politiques et économiques autour de ce petit détroit, longtemps seul débouché méditerranéen, entre l'Espagne et le Maroc.

### **1- Un débouché historique qui génère des tensions économiques et politiques sur les rives Nord-Sud.**

**11** Les Présides, un contentieux historique et territorial qui empoisonne les relations hispano-marocaines.

La question de Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Nord du Maroc, relève d'un contentieux historique entre l'Espagne et le Maroc qui date de plusieurs siècles. Elle suscite également depuis quelques années en Espagne, un débat interne qui porte sur le statut d'autonomie qui pourrait être accordé, par Madrid, aux deux territoires.

#### **111** Le contentieux est historique

C'est en 1496, que la couronne de Castille annexa le petit port de Melilla alors sous souveraineté marocaine, qui était connu pour servir de refuge aux pirates de la Méditerranée. Presque un siècle plus tard, en 1581, alors que Philippe II régnait sur l'Espagne et le Portugal, la ville portuaire de Ceuta, qui était depuis 1415 une possession portugaise, passa sous souveraineté espagnole. Après l'indépendance du Portugal (1640), un traité hispano-portugais, signé en 1668, confirma l'appartenance de Ceuta à la couronne d'Espagne.

Ceuta et Melilla sont, depuis cette époque, sous juridiction espagnole. Les deux territoires ont gardé un régime à part durant le protectorat espagnol au Maroc. Rabat revendique régulièrement, au nom *de droits historiques et imprescriptibles*, la souveraineté sur ces deux territoires (Ceuta : 19,3 km<sup>2</sup>/ 75.000 hab / 7.000 de nationalité espagnole,

Melilla : 12,2 km<sup>2</sup>/ 60.000 hab / 4.000 de nationalité espagnole), qui comptent encore une forte proportion de résidents musulmans ( 38 % à Melilla, 33 % à Ceuta).

La question de Ceuta et Melilla est depuis des siècles à l'origine de tensions, plus ou moins fortes, entre l'Espagne et le Maroc. Celui ci s'en est souvent servi comme instrument de pression sur son voisin du Nord, notamment dans une période récente, au sujet de l'affaire sahraouie, des relations avec l'Algérie ou de problèmes économiques voire communautaires. Pour accentuer la pression sur Madrid, des « marches vertes » ont été également organisées vers Ceuta et Melilla (notamment en 1975 et 1986) avec l'appui de tous les partis marocains.

### **112 Intérêt des enclaves.**

Il ne fait aucun doute que si une situation de crise devait se développer entre l'Espagne et le Maroc, les mobiles et les enjeux ne manqueraient pas.

En ce qui concerne le Maroc, il faut tout d'abord dégager les intérêts que la possession de Ceuta et de Melilla peuvent lui procurer:

-au niveau économique, Melilla présente un avantage en matière portuaire. En effet, la capacité de mouillage de son port permettrait au Maroc un développement de son activité de pêche en Méditerranée. Tanger est actuellement, avec Sidi Slimane, mais dans une moindre mesure, le seul port marocain présentant des caractéristiques favorables pour une grande activité économique liée à la mer. La possession de Melilla et de Ceuta par les Marocains leur permettrait d'avoir les infrastructures suffisantes pour de vastes activités navales.

Le statut de zone franche des deux présides espagnols est aussi un atout économique non négligeable. Ils seraient deux pôles d'attraction de capitaux dont le Maroc a tant besoin pour son développement.

-au niveau politique, Ceuta et Melilla représentent tout un symbole, c'est l'unité marocaine qui est mise en avant par les groupes politiques nationalistes, et qui pourraient voir dans leur rattachement un renouveau islamique et pan arabe. De plus, il existe à l'intérieur même de ces enclaves des groupes de pression qui souhaiteraient se voir rattachés à la monarchie marocaine : ainsi, "les jeunesses rifaines" (mouvement marocain de libération

de Ceuta et de Melilla) pourraient menacer les enclaves de l'intérieur et créer un climat d'instabilité et de tension pouvant faire basculer dans la guerre les deux monarchies.

Les Espagnols, soucieux à la fois d'entretenir de bonnes relations avec leur voisin africain et de conserver l'une des rives du détroit, prétendent restituer Ceuta et Melilla lorsque Gibraltar passera sous leur contrôle. Mais pour la plupart des Espagnols, et les militaires en particulier, il n'y a pas de confusion possible entre les deux problèmes : Gibraltar est une réalité géographique, une partie espagnole dans des mains anglaises ; quant aux présides, ils sont une réalité historique et font partie intégrante de la nation espagnole, et n'ont jamais appartenu au Maroc.

-au niveau géopolitique et au niveau géostratégique les données sont claires : l'Espagne est plus qu'hostile à une restitution pure et simple de ses enclaves sans contrepartie.

-au niveau militaire c'est un autre problème; la défense sud de l'Espagne est basée sur un axe Canaries Baléares en passant par Ceuta et Melilla. La perte des possessions marocaines entraînerait un démantèlement de cet axe de défense, et la disparition des deux seules têtes de pont européennes dans le Maghreb.

Malgré le rapprochement et la coopération entre les deux monarchies, vivant à l'heure actuelle en interdépendance, Ceuta et Melilla, et par extension Gibraltar, restent les points les plus importants de crise en Méditerranée occidentale. Examinons donc le potentiel militaire de chacune des parties en présence dans cette région dans le cadre d'une agression marocaine.

### **113** Les forces en présence.

#### **1131**-Les forces espagnoles.

Les garnisons de Ceuta et de Melilla sont restées invariables. Mais dans les années 80, il y a eu en revanche une réduction d'effectifs : il y avait près de 21.000 hommes dans les deux places. A l'heure actuelle il en resterait 15.800 environ.

La fonction principale des garnisons, aujourd'hui comme hier, est la dissuasion.

Il n'y a pas de forces navales à proprement parler dans les deux enclaves. Comme il a été dit précédemment, Melilla est la seule à posséder un aéroport, mais sa structure et sa taille ne lui permettent guère d'accueillir des chasseurs. De plus les gros porteurs ne peuvent pas s'y poser.

En ce qui concerne le matériel, on dénombre par place 52 chars M-48, 48 pièces d'artillerie tractées de 105, 122, et 155 millimètres, à ces pièces viennent s'ajouter 28 mortiers de 120 millimètres. Les moyens anti-chars se composent de 44 Milans répartis dans les deux régiments d'infanterie, et de 24 canons de 106 SR montés sur véhicules. La défense anti-aérienne est assurée au sein de ces unités par 16 tubes de 20 millimètres AA<sup>1</sup>.

### **1132-Les forces marocaines**

La supériorité numérique des Marocains est frappante, mais leur disposition et leur déploiement les rend inaptes pour une attaque surprise. De plus, le réseau et les voies de communication ne sont pas assez développés. La rude orographie constitue un obstacle de plus pour déplacer les unités.

A l'heure actuelle il n'existe aucune unité marocaine dans un rayon de 200 kilomètres autour de Ceuta; il n'y a guère que le bataillon de débarquement d'Al Huceima (fusiliers marins), mais une bonne partie de ses forces sont détachées dans la Sahara.

Autour de Melilla nous avons, à 20 kilomètres, à Tauima, le 25<sup>o</sup> bataillon d'infanterie, et à Guérif, à quelques 140 kilomètres, le 3<sup>o</sup> Groupe d'Escadrons Blindés avec des AMX-IORC dont une partie des blindés se trouve également au Sahara.

Au plan naval, la quasi-totalité de la marine de guerre est dans l'Atlantique. En Méditerranée, seule la base navale d'Al Hoceima est opérationnelle. Située à peu près à mi-chemin de Ceuta et de Melilla, ses forces insignifiantes ne pèsent pas lourd dans la balance en cas de conflit.

Par contre, le Maroc dispose d'un avantage certain au niveau aérien puisque Melilla et Ceuta sont exposées à un bombardement surprise par manque de moyens anti-aériens et d'unités d'interception. Environ 50 appareils (20 F5 et 31 Mirages F1) de chasse et d'attaque au sol sont déployés sur les bases de Kenitra, Sidi Slimane, Mekhnès et Rabat, toutes dans un rayon de 350 kilomètres en moyenne des deux enclaves. De plus, il ne faut

---

<sup>1</sup> AA : anti-aérien

pas négliger la présence de Mirages F1, qui offrent d'excellentes qualités de combat et ont une grande puissance de feu (Magic Sidewinder, Maverick, Exocet...).

Le déploiement des forces marocaines, les problèmes matériels des FAR (Forces Armées Marocaines) et le traité d'amitié signé en juillet 1991, montrent bien que la menace militaire marocaine n'a jamais été aussi peu probable.

### **1133-Réactions espagnoles en cas de crise.**

En cas de conflit, les fies et rochers (rochers Velez de la Gomera, d'Alhucema, fies Chafarinas, et fie Perejil) ne joueraient aucun rôle. L'ennemi les occuperait vraisemblablement dès les premiers instants ; leur reconquête serait laissée à plus tard, une fois atteints les objectifs définis sur le théâtre principal d'opérations, c'est-à-dire les zones avoisinantes de Ceuta et de Melilla.

Les unités pré positionnées dans ces zones sont bien loin d'atteindre leur plein potentiel, elles souffrent, tout comme le reste de l'Armée des réductions d'effectifs et de matériel.

Le plan "Ballesta", conçu pour appuyer Ceuta et Melilla en cas de crise, a laissé place à un plan plus moderne, et qui contrairement au premier, associe les potentiels de l'Armée de l'air et de l'Armada avec l'Armée de terre. Cette amélioration, influencée par les doctrines des Etats-Unis et de l'OTAN, entrera dans sa phase définitive de conception lorsque seront définies les missions des Forces d'Intervention Rapide (FIR), missions parmi lesquelles figure la défense des villes espagnoles d'Afrique du Nord.

Les premières unités se mettraient en route dès que la Division d'Intelligence Extérieure du CESID, qui se consacre presque exclusivement au Maghreb, aura détecté des mouvements de troupes de l'autre côté de la frontière.

Il y a trois objectifs immédiats à atteindre en cas de crise dans la zone :

- 1) Avoir la supériorité aérienne
- 2) Contrôler le Détroit et neutraliser la marine ennemie
- 3) Accroître le périmètre des enclaves.

**1134-Les forces aériennes.**

L'aviation espagnole est supérieure à son homologue marocaine. Cette dernière a peu de moyens à opposer aux F.18. Mais les avions basés à Saragosse, Torrejon et Albacete seraient obligés, pour intervenir, de rallier les bases de Moron, Rota ou Jerez plus proches des zones de combat. Les avions basés aux Canaries seraient aussi d'une grande utilité, car ils obligeraient les Marocains à répartir sur deux fronts leur faible nombre d'avions. De plus, il est peu probable que le Maroc attaque par voie aérienne les bases de la péninsule, car cela provoquerait une réaction de la part de l'OTAN. Sans oublier le rôle déterminant qu'exerce le Groupe Aéronaval, aussi bien sur le plan de la dissuasion que sur sa capacité d'intervention.

**1135-Les forces navales.**

L'Armada ne devrait connaître aucun problème pour contrôler le Détroit et éliminer toute présence navale adverse. Il existe néanmoins de graves déficiences en ce qui concerne la guerre des mines. Le Groupe de Combat possède une écrasante supériorité qui lui permettrait d'agir sur le littoral Atlantique en effectuant des missions de diversion, en bloquant les ports marocains et en appuyant des débarquements amphibies

**1136-Accroissement du périmètre défensif.**

C'est l'objectif qui pose le plus de problèmes, car si une crise majeure venait à éclater, il n'existerait que deux options possibles : soit essayer d'atteindre cet objectif avant que ne se produise l'attaque, ce qui ferait de l'Espagne le pays agresseur, soit attendre que les Marocains prennent l'initiative, ce qui rendrait impossible toute tentative espagnole pour les rejeter.

**1137-La défense vers l'avant.**

Les facteurs démographiques et topographiques concernant Ceuta et Melilla, rendent difficiles les opérations militaires étant donnée la petite étendue de territoire que cela représente (18 et 12,3 kilomètres carrés respectivement). La forte densité dans les

deux enclaves rend difficile la défense depuis l'intérieur, il serait nécessaire pour cela d'occuper l'espace avoisinant, avec toutes les conséquences que cela entraînerait.

Ceuta, en tant que péninsule est plus facile à défendre. Il suffirait de prendre les hauteurs de Yebel Musa, de contrôler la plaine côtière, ainsi que la route qui mène à Tétouan, pour couvrir la ville de toute menace de l'artillerie adverse. Le cas de Melilla est très différent étant donné qu'elle est dominée par les hauteurs de Gurugu. Il faudrait pour assurer la ville, prendre ces hauteurs, y installer des batteries d'artillerie tout en neutralisant la station radar qui s'y trouve. Il serait nécessaire d'agrandir le périmètre jusqu'à Atalayan, et couper ainsi la route qui mène à Nador, ville qui serait alors à portée de l'artillerie espagnole.

Pour agrandir les périmètres des présides, il faut, dans un premier temps les effectifs d'une brigade mécanisée par enclave; c'est-à-dire plus ou moins les effectifs qui sont sur place actuellement. Dans l'ancien plan de défense (plan "Ballesta"), Ceuta devait bénéficier comme renforts de la BRILAT (Brigade d'Infanterie Légère Aéroportable), de la BRIPAC (Brigade d'Infanterie Parachutiste) et de forces spéciales qui embarqueraient à Algerisas en bateau ou en hélicoptère. Melilla devait être renforcée par des unités basées à Almeria : deux régiments d'infanterie, un régiment d'artillerie, un régiment du génie, ainsi que le Tercio de la Légion cantonné à Ronda et des unités des forces spéciales. Tous ces éléments seraient transportés en bateau ou en avion puisque Melilla bénéficie d'un aérodrome. A posteriori, on estime à deux divisions (une par préside) le besoin en renforts pour maintenir le périmètre défensif.

Le ravitaillement ne représenterait pas un problème étant donné qu'il existe, aussi bien à Ceuta qu'à Melilla, un groupe d'appui logistique. Il est capable d'entretenir non seulement les forces qui sont sur place, mais aussi de ravitailler les renforts qui arriveront de la péninsule. On estime qu'il faudrait 48 heures pour acheminer des renforts.

Tous ces plans ont changé depuis la réorganisation de l'Armée, et surtout depuis la création des FIR qui se chargeront à présent de renforcer et de défendre les deux enclaves.

### **1138**-Théorie et pratique.

Dans la réalité, l'Espagne ne possède pas la capacité de transport nécessaire pour déplacer autant de troupes en si peu de temps (soit plus de 4000 hommes par enclave). La flotte de transport, amphibie ou pas, est dans une situation déplorable ; mais des navires

marchands pourraient être réquisitionnés. Le problème du transport serait aggravé par la nécessité d'évacuer les civils.

Les unités espagnoles d'Afrique du Nord sont parmi les mieux préparées et les plus opérationnelles de l'Armée. De plus, l'OTAN s'intéresserait dès les premiers instants à une situation de crise à Ceuta et à Melilla. En effet, bien qu'elles ne soient pas sous la protection de l'Alliance, une attaque contre un navire ou un avion espagnol dans les eaux ou espace aérien des enclaves provoquerait une réaction de cette dernière. Le contrôle du détroit par l'OTAN est garanti par l'Espagne, et bien qu'elle ne le déclare pas officiellement, elle voit d'un très bon œil que les Espagnols occupent les deux rives de cette voie d'eau si cruciale.

### **1139-Dans l'avenir.**

Le plan "Norte" (qui entre dans le cadre d'une restructuration de l'Armée), prévoit la professionnalisation progressive des unités en garnison à Ceuta et à Melilla. De plus, la création des FIR améliorera considérablement la défense des deux enclaves ; mais tant que la déficience en matériel de transport aérien et maritime, ainsi que les faiblesses des capacités d'attaque de l'Armée de l'Air et de l'Armada subsisteront, l'Armée espagnole restera peu crédible.

L'Espagne a toujours attaché une grande importance à son dispositif sud de défense, et cette tendance s'est accrue depuis ces cinq dernières années. Ainsi, près de 60 % de son parc d'artillerie est disposé dans le sud de la péninsule.

En résumé, la défense militaire de Ceuta et de Melilla, quoique importante, est un aspect de second ordre face aux problèmes politiques, démographiques et économiques que ces deux villes connaissent actuellement. C'est de la volonté du Gouvernement espagnol que dépendra le futur de ces terres africaines.

## **12 GIBRALTAR, possession anglaise qui ne veut pas retourner à la Couronne d'Espagne.**

### **121 Refus des habitants de devenir espagnols**

Gibraltar, territoire rocheux de l'extrême sud de la péninsule ibérique, a été cédé « à perpétuité » à la Grande Bretagne par le traité d'Utrecht en 1713.

Le parlement de Gibraltar défend le droit à l'autodétermination du territoire. En effet, le gouvernement et l'opposition de Gibraltar ont affirmé début octobre 2001 qu'ils ne renonceront jamais au droit à l'autodétermination et à la souveraineté du territoire dans une déclaration commune adressée au Premier Ministre britannique Tony BLAIR et au président du gouvernement espagnol José Maria AZNAR.

L'ensemble des membres du Parlement de Gibraltar affirme dans cette déclaration commune que *le peuple n'acceptera jamais de compromis, et ne renoncera jamais, à son droit inaliénable à l'autodétermination, et à la souveraineté. Gibraltar appartient à la population de Gibraltar. L'Espagne n'a pas à le revendiquer, et la Grande Bretagne n'a pas à l'abandonner*, selon les termes même de la déclaration.

Cette déclaration unitaire, signée par tous les élus, au cours d'une session spéciale du Parlement de Gibraltar, est une réaction à l'acceptation par Londres, le mois précédent, de la demande espagnole d'exclure Gibraltar du ciel unique européen. Elle est également liée à la perspective de la reprise, à la fin octobre 2001, des discussions anglo-espagnoles sur l'avenir de la colonie britannique.

Le document *condamne le gouvernement britannique pour avoir capitulé, sous la pression de Madrid, en acceptant d'exclure Gibraltar du ciel unique de l'Union Européenne, et dénonce l'attitude du gouvernement espagnol pour avoir présenté une telle demande.*

La déclaration demande au gouvernement britannique *d'honorer, de respecter et de soutenir les droits de Gibraltar au sein de l'UE, en faisant en sorte qu'il participe à toutes les décisions de l'UE de la même façon et dans la même proportion que tous les autres citoyens et territoires de l'Union.*

L'Espagne s'était opposée à l'inclusion de Gibraltar dans le ciel unique européen, conformément à sa position traditionnelle qui est de demander à Londres que la colonie soit exclue de toutes les directives communautaires dont l'application pourrait aller à l'encontre de la revendication espagnole de la souveraineté sur cette enclave britannique de 6 km<sup>2</sup> et 30.000habitants à l'extrême sud du territoire espagnol.

Une détente a été observée au cours des dernières semaines dans les relations anglo-espagnoles sur Gibraltar, et le ministre britannique des Affaires Européennes, Peter

HAIN, a annoncé le souhait de Londres de parvenir à un modus vivendi d'ici la fin de 2002.

### **122** Point d'appui britannique en Mer Méditerranée.

Disputée jusque là, et pendant plus de sept siècles, entre les musulmans et les rois de Castille et d'Aragon, la possession de Gibraltar fut donnée aux anglais le 13 juillet 1713 par le traité d'Utrecht alors que les troupes de l'Amiral HOOKE occupaient le Rocher depuis le 4 août 1707.

Depuis 1715, Gibraltar est un objet de litige entre les Anglais et les Espagnols. Entre 1963 et 1969, le problème a été porté devant l'ONU mais, malgré les nombreuses recommandations de cette assemblée, les deux partis sont restées sur leurs positions respectives.

En effet, le Rocher représente toujours une valeur stratégique : il dispose d'un port fermé par de nombreuses jetées, d'un arsenal dont le bassin de radoub peut recevoir des porte-avions, et de trois cales sèches (260m, 190m, 135m), et d'un aéroport qui, pour être secondaire avec sa piste de 1800 mètres, n'en offre pas moins des possibilités intéressantes. D'après l'accord de 1987 entre les deux pays, l'aéroport de Gibraltar devait être réaménagé afin que les deux nations puissent l'utiliser conjointement.

En 1990, le départ de l'unité active de l'armée britannique est apparu comme une décision réaliste, tenant compte du fait que les deux pays sont des membres à part entière de l'OTAN et de la Communauté Européenne. Une présence militaire est par ailleurs maintenue avec le renforcement en effectifs du *Gibraltar Regiment*, l'unité territoriale locale, et le stationnement d'environ 1000 hommes appartenant à la *Royal Navy* et la *Royal Air Force*.

En mars 1993, le ministre des Affaires Extérieures espagnol, Javier SOLANA, revenant, devant la commission des affaires extérieures du Congrès des députés, sur sa rencontre avec le chef de la diplomatie britannique, affirmait que Gibraltar constituait un *obstacle à la construction européenne* après avoir qualifié l'existence de ce contentieux avec Londres, d'*incongru et d'anachronique*. Le ministre espagnol a pris comme exemple le blocage de la convention sur les frontières extérieures de la Communauté et a critiqué le

gouvernement britannique qui faisait fausse route en n'usant pas de ses prérogatives et en n'obligeant pas la colonie à mettre en œuvre l'accord sur l'utilisation conjointe de l'aéroport. En effet, l'accord de 1987 n'a jamais pu être appliqué en raison du refus du chef du gouvernement de Gibraltar, Joe BOSSANO, agissant au de la majorité des citoyens du *Rocher*.

A l'heure actuelle, le problème de la souveraineté britannique à Gibraltar n'a toujours pas été réglé. Bien que les Espagnols se félicitent de la reprise des négociations avec les Anglais, ces derniers se montrent très discrets. Les positions britanniques et espagnoles sur la question sont très différentes, Londres fondant la sienne sur le principe de l'autodétermination, l'Espagne défendant celui de la continuité territoriale.

La population de Gibraltar se montait en 1986 à environ 29.000 habitants dont 19.000 gibraltariens, un peu moins de 7.000 britanniques et 3.500 ressortissants d'autres nationalités (pays membres de la Communauté Européenne, Marocains...). Gibraltar dispose du statut de territoire dépendant de la Couronne britannique. Ce statut a été confirmé lors du référendum de 1967 (12.138 oui et 44 non). Le Rocher est administré par une assemblée de 17 membres (15 élus et 2 nommés par le gouverneur). La population désire massivement demeurer britannique pour des raisons économiques, mais le sentiment prévalant chez les habitants est celui d'être indépendant de l'Espagne et du Royaume Uni. C'est le sens qu'il faut donner aux élections législatives du 16 janvier 1992, largement favorable au maintien de la souveraineté britannique.

### **123** Le problème du sous-marin TIRELESS.

Le 19 mai 2000, le sous-marin nucléaire d'attaque britannique « TIRELESS » est arrivé dans le port de GIBRALTAR pour effectuer une réparation sur son réacteur nucléaire. Une fissure dans le circuit primaire de refroidissement du réacteur avait été détectée.

Les autorités italiennes auraient repoussé une demande visant à effectuer la réparation dans le port de Naples, le plus proche au moment de la découverte de l'avarie (le bâtiment se trouvait alors entre la Sicile et l'Afrique du Nord). Le choix s'est alors porté sur Gibraltar bien que son port ne soit pas habilité à recevoir des sous-marins nucléaires dans de telles conditions.

Le 13 octobre 2000, le gouvernement de Gibraltar annonçait que les travaux de réparation progressaient comme prévu et que le processus de décompression et de drainage étaient achevés, les techniciens étant, dès lors, en mesure d'examiner la fissure pour en déterminer l'amplitude exacte. Cet examen a conduit le ministère britannique de la Défense à informer le Conseil de Sécurité National espagnol de l'ampleur de la fissure qui pourraient conduire les travaux à se prolonger jusqu'en mars 2001.

Le 23 octobre, le ministre espagnol des Affaires Extérieures, Monsieur PIQUE, déclarait que son homologue britannique l'avait informé du retrait des douze bâtiments de la série « TIRELESS ». En effet l'avarie de ce dernier aurait mis en lumière non pas un problème spécifique en propre mais un problème plus général de fatigue des matériaux commun à tous les navires de la série. Bien que, théoriquement, l'avarie n'affecte pas le réacteur mais son système de refroidissement, M. PIQUE souhaitait maintenant qu'une évaluation détermine si les derniers éléments connus n'affecteraient pas le délai de réparation, et si, le risque inhérent à cette réparation était supportable. Il a demandé au Royaume Uni toutes les garanties qu'il n'existe aucun risque pour la population, mais aussi que la présence du « TIRELESS » dure le moins longtemps possible. M. PIQUE a également tenu à souligner le contexte politique particulier de l'affaire : « *les autorités espagnoles sont responsables de la sécurité de milliers de personnes qui vivent dans la zone, alors que Gibraltar est un énorme anachronisme historique en tant que colonie sous souveraineté britannique* ». Il a affirmé la nécessité de mécanismes permettant à l'Espagne de savoir ce qui se passe sur la base navale de Gibraltar, relevant que, celle-ci n'appartenant pas à l'OTAN et étant strictement britannique, le gouvernement espagnol était entièrement dépendant de l'information fournie par le Royaume Uni.

Le gouvernement espagnol qui avait jusque là joué la carte de l'apaisement pour calmer les inquiétudes, avec succès d'ailleurs, est désormais soumis à la pression de l'opposition politique et de l'opinion publique. Monsieur Manuel MARIN<sup>2</sup> a demandé que le Conseil de Sécurité National, qui produit des rapports hebdomadaires sur la situation du sous-marin, à partir des informations britanniques, puisse faire procéder à un examen direct du bâtiment, comme ont pu le faire les experts du gouvernement de Gibraltar. Sur place, les maires des communes de la zone de Gibraltar manifestent l'intention de venir à Madrid

---

<sup>2</sup> Porte-parole de l'opposition socialiste pour les affaires extérieures au Congrès des députés.

pour y exprimer directement leurs inquiétudes à Monsieur BLAIR<sup>3</sup> lors de sa visite de fin octobre 2000. Le président de la communauté autonome d'Andalousie, M. CHAVEZ (PSOE), a demandé à Monsieur AZNAR d'exiger de son homologue britannique le transfert du sous-marin au Royaume Uni. La même communauté autonome a annoncé son intention de demander au gouvernement espagnol de déposer un recours devant la CJCE<sup>4</sup> pour non-respect, par le Royaume Uni des directives 89/618 et 96/29 sur la protection sanitaire des populations et des travailleurs, ainsi que l'a indiqué l'Editorial de EL PAIS du 25 octobre 2000.

Les entretiens que messieurs BLAIR et AZNAR ont eus ensemble le 27 octobre 2000, ont été consacré en large partie au problème du « TIRELESS ». Le manque d'informations fiables de la part des britanniques et les inquiétudes générées ont obligé Madrid à raffermir sa position liant ainsi ce problème avec celui de la souveraineté sur Gibraltar.

### **13 La pêche, chronique d'une crise annoncée.**

Sur le front de la pêche, l'Espagne passe d'un conflit à l'autre. La « guerre du Flétan », qui fut au devant de la scène durant plusieurs semaines fait place à un nouveau contentieux, celui de la pêche au Maroc.

Cette pêche est régulée par un accord bilatéral Maroc-UE qui est arrivé à échéance en mai 1995.

Le Maroc entend profiter de la renégociation pour diminuer la flotte et accélérer son rapprochement économique avec l'UE.

Pour l'Espagne, principal pêcheur européen dans la zone, cette renégociation représente un intérêt économique crucial (20% des prises nationales avec 650 bâtiments).

### **131- Le Maroc : une zone de pêche cruciale pour l'Espagne, remise en question.**

---

<sup>3</sup> Premier Ministre britannique.

<sup>4</sup> Cour de justice de la Communauté Européenne.

**1311** L'importance de la zone pour le secteur de la pêche espagnole.

La flotte andalouse, une partie de la flotte du Levant, de Galice et des Canaries sont extrêmement dépendantes de cette zone car elles ne peuvent adapter leurs structures actuelles à d'autres lieux de pêche. L'Espagne totalise plus de 90% de la flotte européenne au Maroc. Il s'agit d'une flotte de 650 bâtiments « prisonniers » de cette zone dont dépendent 10.000 pêcheurs embarqués et 50.000 emplois indirects à terre.

**1312** La pêche en chiffres.

L'Espagne pêche environ 185.000 t dans ces eaux, plus de la moitié est constituée de la pêche de sardines. Les autres espèces capturées sont le poulpe, la merlu, le thon et la seiche.

En outre, l'Espagne détient dans cette zone plus de 600 bâtiments (150 « céphalopodes », 250 bâtiments d' « arrastre », ou de traîne, et 131 de « palangre »).

**1313** L'accord actuel.

L'UE doit payer 13.200 millions de pesetas par an au Maroc, auxquels s'ajoutent 2.400 millions payés par les armateurs au titre de la redevance. (environ 100 millions d'euros).

Cet accord fixe pour tous les types de pêche, les dates de clôture de la pêche, le nombre de bâtiments, et de la zone autorisée.

L'accord antérieur de 1988 coûtait à l'UE 9, 150 milliards de pesetas (plus de 70% d'augmentation...). L'accord précédent fut signé le 1<sup>er</sup> mai 1992 pour une durée de quatre ans. Cependant, mi-octobre, le Maroc a demandé sa réduction d'un an pour des motifs écologiques.

**132-** Les revendications du Maroc et de l'UE à la veille d'un accord.

**1321** Revendications drastiques de Rabat et positions européennes.

L'UE se dit prête à des concessions, donc à des réductions de tonnage mais n'accepte pas les propositions marocaines qui non seulement réclament une réduction de la flotte mais encore une augmentation des redevances.

<b>Exigences des marocains</b>	<b>Position communautaire</b>
1) réductions drastiques des prises sur 3 ans <sup>5</sup> (de façon radicale la 1ere année) Merlu, crevette, sardine : de -30 à -50% Céphalopodes -65%	Refus de la communauté dans la mesure où la réduction est énorme la première année, empêchant toute restructuration.
2) √ débarquements de pêche dans ses ports à 100% pour contrôler le volume	Refus sauf si on instaure des mesures incitatives pour ces débarquements
3) √ pêcheurs marocains sur bateaux de l'UE pour atteindre 35% d'équipage.	Refus dans la mesure où plus d'un tiers de main d'œuvre marocaine semble difficile à gérer sur des petits bateaux. Il faut faire du cas par cas.
4) √ des trêves biologiques à deux mois (2 fois plus que l'actuelle).	
5) √ des redevances payées par armateurs (+50%) et de la compensation payée par l'UE.	Refus intangible
6) suppression de certains types de pêche artisanaux.	Acceptation d'une diminution ou d'un déplacement géographique au sud
7) plus indirect, mais très important : <b>Rabat désire que s'accélère « l'euroassociation » avec l'UE<sup>6</sup>.</b>	

### 1322 Points forts marocains.

Du point de vue géographique, le Maroc jouit d'une situation exceptionnelle pour la pêche. En effet, avec plus de 3.000 km de côtes, c'est une zone exceptionnelle pour des pays riverains comme l'Espagne et le Portugal, qui n'ont pas assez de zones de pêche nationales.

C'est ainsi que sont apparus des accords de pêche permettant à des bâtiments non marocains de pêcher dans les eaux sous sa juridiction en échange d'une contrepartie financière.

Le Maroc utilise traditionnellement l'accord de pêche comme moyen de pression contre l'administration espagnole et l'UE, pour tirer un bénéfice maximum, à la fois politiquement et économiquement.

<sup>5</sup> Pêche arrastre, à la traîne (-20% 1ere année, -15% 2° année, -15% 3° année, soit - 50%), pêche palangre (-10% par année pdt 3 ans, soit -30%).

<sup>6</sup> Dans ce cadre d' « euroassociation », la Tunisie devrait, dans 12 ans, bénéficier d'une zone de libre échange dans les domaines commerciaux, industriels et de service avec l'UE.

De façon traditionnelle, le Maroc parvient à durcir à chaque accord les conditions et tente de repousser les dates de signature, obligeant la flotte communautaire à rester amarrée pour des périodes plus ou moins longues.

### **1323** Points forts européens.

La majeure partie de la pêche marocaine est vendue à l'UE, dans la plupart des cas après être passée par l'Espagne. Le secteur de la pêche espagnol pense que durant les négociations antérieures, cet élément ne fut pas assez mis en valeur.

Le bilan de la balance commerciale de la pêche avec le Maroc est nettement défavorable pour l'Espagne : en 1994, exportations: 418t, importations : 109 359t. Ce déséquilibre pourrait servir de base pour les négociations à venir.

### **133-** Chronologie.

#### **1331** L'impossibilité d'atteindre un accord le 1<sup>o</sup> mai.

Le 26 avril, les deux parties prédisaient déjà l'échec et l'impossibilité d'arriver à un accord pour le 1<sup>o</sup> mai.

Emma Bonino, commissaire de la pêche de l'UE s'est entretenue avec le Premier ministre marocain, M. Abdelatif Filali, et le ministre de la pêche M. Mustapha Sahel. Ces discussions furent sans résultat.

Emma Bonino et Javier Solana, ministre espagnol des Affaires Extérieures, déclarent qu'un accord ne sera pas signé avant plusieurs semaines. « 3, 4 ou 5 semaines ». Les deux parties désirent obtenir le « meilleur accord possible »...

Conscients de la lenteur des négociations, Espagnols et Européens ont prévu un système d'aides pour les pêcheurs. Rappelons que lors des négociations de 1988, les pêcheurs furent immobilisés durant 2 mois. En cas d'échec des négociations, 1.200 millions de pesetas seront alloués par l'UE par l'intermédiaire de l'Instrument Financier d'Orientation pour la Pêche. Viendront s'ajouter 800 millions apportés par l'Etat espagnol.

(Soit un total de 80 millions de francs). Les pêcheurs recevront chacun entre 80.000 et 90.000 pesetas par mois ( soit 1.030 euros) durant la période d'immobilisation.

Le 27 avril la délégation européenne présidée par M. John Spencer et la Marocaine ont reporté au 12 mai à Bruxelles les discussions. Cependant, un accord était obtenu en juin...

Les Européens refusant les réductions de captures, proposent de faciliter la création de sociétés mixtes de pêche, d'industries de conserves et d'atelier de réparation et de former les Marocains aux techniques de protection des ressources.

Les professionnels du secteur espagnols signalent que ce type de société n'a jamais fonctionné. Tous les acteurs préfèrent à un « mauvais accord rapide » un « bon accord » même s'il faut attendre plusieurs semaines.

**1332 Réactions espagnoles à l'échec des négociations de l'accord de pêche UE/Maroc de mars 2001.**

La rupture des négociations entre l'UE et le Maroc va obliger le gouvernement espagnol à mettre en pratique un plan de restructuration drastique de la flotte. Le problème social le plus délicat qu'il aura à gérer concerne bien évidemment la flotte artisanale d'Andalousie, pour laquelle une reconversion est difficile à envisager. La situation sera d'autant plus problématique que des zones entières, (notamment Barbate), vivaient de cette ressource. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si ce port a récemment fait la Une de tous les médias au sujet des trafics de drogue qui semblent s'être développés depuis que l'activité de pêche y est réduite à néant.

De vives réactions des professionnels ne sont pas à exclure mais le gouvernement est déterminé à mener cette restructuration qu'il s'emploie à faire financer par Bruxelles.

## **2- L'Espagne, porte européenne du continent africain.**

La crise du Golfe achevée et le calme revenu, la Communauté Européenne se referme dans son espace intérieur, dans ses frontières non encore définies, perméables à l'Est comme l'a montré "l'invasion polonaise" de début Avril en Allemagne, et ferme face à l'assaut albanais de la forteresse italienne. Les frontières sur le point de disparaître entre ses Etats membres, il semble clair que la stratégie de l'Europe en matière d'immigration passe par la définition, la matérialisation au Sud d'une Porte qui puisse empêcher une nouvelle "invasion", un éventuel "danger" mal défini, à cheval entre le sous développement et le fanatisme. Les "armées de Tariq" se heurteront à cette porte tandis que les visas pour l'Est sont supprimés. La forteresse européenne, le "ksar" européen se protège.

### **21- Les immigrants, un sujet partagé.**

Avant de devenir un pays récepteur d'immigrants, le souci pour l'*invasion* maghrébine préoccupait déjà l'Espagne indirectement en tant que pays de passage entre l'Europe et le Maghreb. Depuis des années et surtout pendant la période estivale, l'Espagne est un pays traversé de haut en bas par des centaines de milliers de maghrébins installés en Europe, se rentrant au pays d'origine pour y passer les vacances. Phénomène spontané au départ, il devient un véritable problème qui fait déborder annuellement et à des dates déterminées, la circulation maritime entre Algesiras et la côte africaine (Ceuta et Tanger). Depuis seulement dix années, "L'Opération Transit", coordonnée entre les gouvernements espagnol et marocain, tente de contrôler ce chaos estival. Il faut situer le fait dans le contexte des débuts du gouvernement socialiste en Espagne et ses tentatives de s'engager dans un type de collaboration réaliste avec le gouvernement et les institutions marocaines. Ce faisant, il pensait gagner en crédibilité face à la réaction initiale de méfiance qu'il souleva chez les autorités marocaines. Mais dans l'ensemble, le problème des immigrants restait un problème mineur face à des questions comme la pêche<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Le 1er Août 1983 se signait l'accord de pêche qui mettrait fin, en parole de M. Raimundo Bassols, Ambassadeur d'Espagne à Rabat, à ce "caractère transitoire permanent" dans lequel se meuvent les relations entre les deux pays. Caractère transitoire permanent qui, du reste, n'entravait pas seulement le sujet de la pêche. Voir M. Bassols, "Relaciones hispanomarroquies" dans Anuario de El Pais, Madrid 1984, pp. 128-129.

Dans ce contexte politique s'amorcent les contacts institutionnels au niveau gouvernemental et non gouvernemental qui constituent les bases de cette Opération Transit. Direction Générale de la Circulation, Ambassade du Maroc et Croissant Rouge marocain se mettent à collaborer pour le démarrage d'une expérience: six aires de repos sont installées tout au long des routes parcourues par les émigrants maghrébins, le port d'Algesiras est aménagé, le nombre de bateaux augmenté<sup>8</sup>. A partir de 1987, l'Opération Transit devient du ressort de la Direction Générale de Protection Civile et adopte, après 1990, le nom de "Opération Traversée du Détroit" dans laquelle participent aussi les ports de Malaga et d'Almeria<sup>9</sup>.

L'envergure des passages d'immigrants à travers l'Espagne (750.000 personnes en 1991) mérite une étude détaillée des données de la Direction Générale de Protection Civile vu l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour la connaissance des migrations maghrébines en Europe, avec ses deux logiques superposées, occidentale et estivale et celle des calendriers des fêtes islamiques. Cependant, ce n'est pas l'objet de cette communication.

La coopération et co-responsabilisation hispano-marocaines se sont traduites, entre autres, par le fait que toute rationalisation d'un côté du Détroit devait se refléter de l'autre. En évitant la surcharge à Algesiras (les attentes de 3 ou 4 jours se sont réduites à un maximum de 7 heures), il était indispensable de ne pas les produire du côté de la frontière du Tarajal qui pouvaient déborder la ville même de Ceuta. Côté opinion publique, la presse marocaine, notamment des éditoriaux de Ahmed Alaoui dans son journal Le Matin du Sahara, élevait la voix en faveur des T.M.E. et pour la suppression des contrôles de douane et autres exactions des autorités douanières sur les compatriotes émigrants. Ce Ministre en est arrivé même à se déplacer à Algesiras pour voir sur place l'opération passage<sup>10</sup>. Résultat: aménagement des installations de la douane marocaine, rapidité des formalités douanières et suppression des contrôles post douaniers en route, origine de nouvelles exactions. Aménagement qui, du reste, incluait une tente caïdale de collecte de fond pour la construction de la Mosquée Hassan II à Casablanca.

---

<sup>8</sup> Voir les échos dans la presse du moment: Jorge R.Parrondo, "La invasion mora", Pueblo, 11 Juillet 1985, pp. 14 et 15. Voir interviews à J.L. Martin Palacin et Jamal Mechbal dans La voz de Cordoba, 1 Juillet 1983. Voir aussi le dossier de la Direction Générale de Protection Civile, OperaciOn Paso del Estrecho 1990, Madrid, 1990.

<sup>9</sup> Le passage Algesiras Ceuta regroupait 72-75 % des voyageurs entre 1987-90 et celui d'Algesiras Tanger entre 25 et 28 %. En 1991, 12,78% sur les 751.763 recensés ont embarqué à Malaga et Almeria à destination de Melilla.

L'immigration maghrébine étant un phénomène permanent en Europe, la question des passages par le Déroit puis l'Espagne exige de la part de celle-ci et du Maroc, vu qu'il s'agit d'un sujet partagé, une attention ponctuelle et continue. Ceci pourra peut-être se résoudre ou du moins se simplifier, le jour où le pont sur le Déroit sera une réalité.

Or, l'Espagne étant devenue un pays d'immigration, la politique migratoire devient à son tour un sujet partagé, toujours avec le Maroc (ce qui d'ailleurs fera l'objet d'une partie de cette communication) mais surtout avec ses partenaires européens. Et le sujet prend, à partir de ce moment, une bien plus grande envergure.

## 22-L'Espagne, pays d'immigration.

La situation irrégulière d'une grande partie du collectif d'immigrants est un obstacle au moment d'approcher le phénomène de l'immigration marocaine en Espagne. Jusqu'à présent, il a été difficile d'arriver à des estimations quantitatives fiables de la colonie et seul l'accès à certaines de ses caractéristiques a été possible, à travers la documentation fragmentaire fournie par quelques organismes en contact avec ce secteur de la population. C'est ainsi que seulement grâce à l'information recueillie lors des précédents processus de régularisation, celle en pouvoir des Ministères de l'Intérieur et du Travail (à propos des dossiers de permis de séjour, de travail) ou encore celle que des organismes non gouvernementaux contrôlent en raison d'aide humanitaire, on a pu réaliser des recherches partielles et toujours conditionnées par la nature même de cette information<sup>11</sup>.

Les liens créés par l'histoire récente (Protectorat espagnol dans le Nord du Maroc), l'emplacement des deux villes espagnoles de Ceuta et Melilla, la proximité à la côte méditerranéenne espagnole et le phénomène linguistique issu de l'extension de l'espagnol dans le Nord du Maroc, dû aussi à la réception des chaînes de télévision espagnoles, permettraient que l'on s'attende à un caractère spécifique de l'immigration marocaine en Espagne, en provenance des régions limitrophes<sup>12</sup>. Cependant, dans le

---

<sup>10</sup> Voir El Pais du 28 juillet 1987.

<sup>11</sup> L'ouvrage de référence sur l'immigration en Espagne est toujours l'étude réalisé par le Colectivo Ioé, coordonné par Carlos Pereda et Miguel Angel de Prada, Los inmigrantes en Espana, publié par Caritas espagnole dans Documentacion social, 66 (janvier mars 1987) .Voir aussi l'étude d'Antonio Izquierdo, "L'Espagne, pays d'immigration, dans Population, 2 ( 1989), pp.257-289.

<sup>12</sup> On a vu le poids du facteur linguistique dans les migrations vers d'autres pays. L'immigration en France procède en très grande partie de l'intérieur du Maroc, tandis que les habitants du Nord ont émigré à partir des

processus récent de transformation de l'Espagne en pays d'immigration, cette présomption sur une même origine des immigrants marocains ne s'avère pas tout à fait exacte puisque l'on assiste plutôt à une homologation avec les pays de son entourage européen. Homologation avec l'Europe qui tend à rompre la localisation migratoire et la spécificité plus haut commentée puisque non seulement on perçoit une origine diversifiée de ces immigrants mais que les originaires de l'intérieur et du Sud augmentent. Comme le facteur linguistique, le fait du voisinage perd aussi de l'importance.

Le caractère économique des migrations est donc évident. Parallèlement la concertation des politiques migratoires des divers pays européens par ce qu'elles ont aussi de restrictif, produit un flux important de personnes de toutes origines en situation irrégulière à la recherche de pays comme l'Espagne moins pointilleuse sur le contrôle de sa population étrangère jusqu'à une époque relativement récente.

L'évolution de la colonie est donc difficile à quantifier. L'établissement d'immigrants en Catalogne devient important juste au moment de la fermeture migratoire des pays de la C.E. en 1973-74. Ceci coïncide à son tour avec l'arrêt, en Espagne, des flux ville campagne des populations. Entre 1975 et 1985, le nombre d'étrangers en situation régulière est passé de 150.000 à 300.000. Mais, attention, il s'agit pour la plus part de ressortissants européens, à la retraite en grande partie.

Le nombre d'irréguliers en provenance du Tiers Monde égalera ou dépassera celui des résidents réguliers. Parmi eux, les Maghrébins (marocains essentiellement) en constituent au moins la moitié.

Rien qu'à titre indicatif, l'étude des livres de registre du Consulat du Maroc à Madrid reflète les différents rythmes d'inscriptions selon les périodes, depuis l'indépendance du Maroc. Au début des années soixante, les inscriptions se produisaient dans une moyenne de 85 par an. Durant les années soixante-dix, la moyenne passe à 531 inscriptions par année, à l'exception de quelques inflexions comme 1977 où elles atteignent 844. Ce rythme se maintient jusqu'à 1987 inclus, mais à partir de 1988 les inscriptions montent à 1335, puis en flèche en 1990 atteignant 3466, en coïncidence avec le premier

---

années soixante vers la Hollande et l'Allemagne. 60% des familles regroupées entre 1968 et 1990 en Hollande, procède de la zone Nord-Ouest (Nador, Tétouan et Al-Hoceima). Voir Paolo de Mas, "Regroupement familial marocain aux Pays-Bas, 1968'1987" un aperçu quantitatif", ~ Maroc et la Hollande,

processus de régularisation mené à partir du Consulat du Maroc<sup>13</sup>. L'évolution tout au long de 1991 a suivi un rythme de 655 inscriptions mensuelles (3930 pour les six premiers mois) ce qui a permis d'atteindre le premier juillet, une fois initiée la campagne de régularisation, le nombre de 21.029<sup>14</sup>.

A ces trois rythmes correspondent trois vagues différentes d'immigration, dont la typologie est bien définie pour chacune. Une première de 1956 à 1968, qu'on ne pourrait pas qualifier de purement économique puisqu'il s'agit en grande partie (41,5%) de ressortissants marocains juifs, urbains en majorité, tous âges mélangés. La deuxième démarre pendant les années soixante et se prolonge jusqu'en 1987. Elle concerne uniquement les hommes musulmans et provient pour plus de 90% du Nord marocain. La troisième constitue la véritable explosion migratoire, à partir de 1988.

Les immigrants de cette dernière vague présentent un taux significativement haut de féminisation (29,32%) compte tenu de la création récente de cette colonie et du fait que le regroupement familial n'a fait que s'amorcer. Il s'agit d'immigrants jeunes (55% a entre 16 et 30 ans et 22,32% entre 31 et 40 ans ), 69% proviennent du Nord. Chez les hommes, 42,8% sont originaires du Rif et des milieux ruraux, tandis que les femmes sont originaires de Ojebala (notamment Tanger et Tétouan 48,1%) et des milieux urbains. Ceci ne contredit pas les réflexions faites à propos de l'origine diversifiée des immigrants : il faut souligner l'importance que le nombre d'immigrants en provenance des régions atlantiques et de l'intérieur du Maroc est en train de revêtir, ainsi que la présence embryonnaire d'algériens dans le Levant espagnol.

### 23- Immigrants, question de troc.

Les migrations ne deviennent un sujet d'intérêt diplomatique qu'à partir des années quatre-vingts. A leur début, des demandes officielles marocaines avaient été posées pour tenter de régulariser la situation de ses immigrants, mais il n'existait pas encore de vrai suivi de la question.

---

2, Rabat 1989, PP. 147-168.

<sup>13</sup> Un processus de régularisation précédent à la suite de la promulgation de la Loi sur les Etrangers n'a pratiquement pas eu de répercussion sur le nombre des inscrits.

<sup>14</sup> Signalons qu'il ne s'agit pas d'un recensement mais d'un nombre cumulatif des vingt dernières années. Par ailleurs, le nombre n'inclut pas la totalité de la colonie dans la région de Madrid et Nord-Ouest de l'Espagne qui correspondent à la démarcation consulaire de Madrid.

La Loi sur les Etrangers surgit comme un nouvel élément qui affecte les relations entre les deux pays<sup>15</sup>. L'opinion marocaine, mais aussi les partis de l'opposition (Istiqlal, U.S.F.P., P.P.S.), suivent de près et appuient les revendications de la population musulmane de Ceuta et Melilla. Elle se sentait lésée, mais le Gouvernement marocain lui-même considère que la Loi suppose un changement dans le statu quo des deux villes. D'un côté, on critique que les droits d'enracinement de ces citoyens de seconde zone ne soient pas considérés. De l'autre, quand s'amorce la politique de reconnaissance des droits et de concession de nationalité, le Maroc riposte que l'on tend, sournoisement, à renforcer le caractère espagnol des deux villes<sup>16</sup>.

Un changement substantiel se produit en juillet 1987, lors de la réunion à Rabat des Ministres des Affaires Etrangères. La toile de fond est bien l'expiration du Traité de Pêche et son renouvellement dans le cadre de la C.E.E. Le Maroc et l'Espagne sont disposés à globaliser leurs relations et c'est ainsi qu'ils décident de créer une Commission Mixte Consulaire, comparable à son homologue hispano-française ou hispano-portugaise. Il s'agit d'un geste politique qui va permettre d'encadrer les questions de l'immigration.

La première réunion de la Commission a eu lieu à Rabat les 1<sup>er</sup> et 2 février 1988<sup>17</sup>. On y a abordé le sujet des citoyens marocains vivant en Espagne, l'Opération Traversée du Détroit, Sécurité Sociale, trafic de drogues, établissement de visa<sup>18</sup>. Le Maroc voit dans la régularisation de ses citoyens en Espagne, un véritable problème dans les relations et décide de créer une Sous-commission Consulaire se réunissant chaque semestre<sup>19</sup>.

L'objet de la Sous-commission était de corriger les lacunes du processus de régularisation mené à terme en 1986, lors de la Loi sur les Etrangers. La position marocaine qualifiait d'échec le processus de 1986 et demandait que l'on reconsidère la

---

<sup>15</sup> Loi organique 7/1985 du premier Juillet 1985. Cette Loi ignorait la situation spéciale de Ceuta et Melilla où un tiers des populations est d'origine marocaine. Son entrée en vigueur a été la cause de sérieux problèmes dans les deux villes en conséquence des tensions avec le Maroc. En Décembre 1985, la presse présente les premiers reflets de la réaction marocaine: "Garantie du Gouvernement espagnol envers Hassan II pour éviter les expulsions massives de musulmans", El Pais, 7 Décembre; "Rabat souhaite de traiter avec le Gouvernement espagnol la situation des marocains en Espagne", 8 Décembre.

<sup>16</sup> Surtout le Parti de l'Istiqlal. Voir "Advertencia del. Istiqlal a los musulmanes de Ceuta y Melilla de los riesgos de ser espanoles", El Pais, 14 Février 1986.

<sup>17</sup> Voir El Pais du 2 février 1988.

<sup>18</sup> Pour la question du visa, voir El Pais du 14 février 1988.

<sup>19</sup> Les réunions ont eu lieu le 6 juin 1988, 17-18 Octobre 1988, 5-6 Juin 1989 et la dernière en Novembre 1990, peu avant la visite du Président Gonzalez au Maroc.

question pour que puisse apparaître le nombre de marocains en situation irrégulière.

La visite de Hassan II à Madrid en septembre 1989 est un nouveau pas dans l'évolution diplomatique du sujet migratoire. Le 25 septembre, le Bureau d'Information Diplomatique du Ministère des Affaires Extérieures espagnol publiait un communiqué de presse conjoint, dans lequel les autorités des deux pays décidaient de collaborer pour procéder à la remise des documents nécessaires aux citoyens marocains. Certains, malgré le bénéfice du Processus Exceptionnel de Régularisation des années 1985 et 1986, ne disposent pas aujourd'hui, de documents en vigueur. Il convient d'examiner et résoudre, moyennant une procédure simplifiée, les cas présentés par l'Ambassade du Maroc à Madrid concernant les citoyens marocains qui ont obtenu une réponse négative, ou qui, réunissant les conditions requises, n'ont pas pu présenter leur demande dans le cadre du Processus Exceptionnel de Régularisation.

Les ministères espagnols de l'Intérieur et du Travail ont toujours craint que les questions d'immigration avec le Maroc se polarisent, puisqu'il s'agit d'un sujet qui concerne aussi un large ensemble de pays d'où proviennent les immigrants en Espagne.

Cependant, le dossier que venait présenter Monsieur FILALI, ministre marocain des Affaires Etrangères, lors de sa visite le 2 juillet 1990, à propos de l'arrêt des expulsions massives de marocains<sup>20</sup>, agira en moyen de pression et conduira au nouveau bloc de régularisations de novembre 1990 présentées à travers l'Ambassade du Maroc et qui a été à l'origine des revendications de quelques-unes des associations d'immigrants, telle ATIME (Association des Travailleurs Immigrants Marocains en Espagne) qui considérait que l'Ambassade n'était pas le conduit adéquat, d'autant plus que des cas de corruption avaient été constatés et dénoncés.

Dans la presse marocaine, les questions migratoires concernant l'Espagne sont de plus en plus à l'ordre du jour : d'abord, par l'envergure de la colonie; ensuite, parce que les rapports entre l'Espagne et le Maroc étant semés de contentieux (Ceuta et Melilla, Traité de pêche, Sahara, agriculture. ..), le sujet de l'immigration pouvait être utilisé comme moyen de pression et de ce fait présente dans toutes les réunions ministérielles depuis

---

<sup>20</sup> « Le ministre marocain des AE demande la fin des expulsions », El Pais du 2 juillet 1990. La presse du lendemain annonçait les promesses de Fernandez ORDONEZ pour régulariser les immigrants du Maroc. Le mois précédent, l'Espagne voulut montrer un geste de fermeté et expulsa à partir de Barcelone un bon nombre de marocains en situation irrégulière. Le geste, accompagné d'une grande publicité, était en rapport

1988. Il s'agit de toute une conception stratégique de la politique étrangère marocaine, partagée du reste par l'ensemble des partis politiques. C'est bien là que le mot "troc" acquiert son plein sens.

#### 24- U.E, visas et guerre du Golfe.

Depuis l'entrée de l'Espagne dans l'Union Européenne et sa demande d'intégration dans l'espace Schengen, la question du visa pour les ressortissants maghrébins a été à la fois sujet de critiques au Maroc et arme de pression pour l'Espagne. Lors de la visite à Rabat du Ministre espagnol de l'Intérieur, M. Barrionuevo, en janvier 1987, en pleine crise de Melilla<sup>21</sup>, la question apparut comme une menace nuancée de l'Espagne.

Le sujet émerge sporadiquement et toujours comme un nouvel élément de malaise dans des relations difficiles. Envisagé pour décembre 1989, reporté au printemps 1990, puis à l'automne, la crise du Golfe et la sensibilisation du Maghreb à son endroit, conseille une nouvelle attente. Le visa est finalement établi à partir 15 mai 1991 et prépare ainsi l'entrée de l'Espagne dans l'espace Schengen.

La question du visa s'est présentée en tant qu'une des deux faces d'une nouvelle politique migratoire, l'autre correspondant au processus de régularisation plus haut commenté.

Les pauvres résultats de ce dernier, font du visa, la face désagréable de cette politique, l'objet de critique de la part des médias marocains, qui le considère vexatoire et incongru avec une politique méditerranéenne.

Il fallait que l'Espagne ait un geste face à ce nouveau motif de tension, dont les répercussions, au demeurant, n'étaient pas si dramatiques. Ce geste viendra d'une part, par le biais du processus de régularisation du 10 juin 1991<sup>22</sup>. De l'autre, par le Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération Hispano-marocain signé le 4 juillet dernier à Rabat par les souverains des deux pays. Dans l'article 12 du chapitre II, "les deux parties

---

avec les critiques de M. Rocard à propos des pays qui faciliteraient l'émigration de leurs sujets ou leur transit vers le territoire français.

<sup>21</sup> Voir El Pais du 21 janvier 1987.

<sup>22</sup> Un mois après, 20.435 immigrants irréguliers avaient présenté leurs dossiers pour la régularisation, dont plus d'un tiers à Madrid. 55 % étaient marocains. Trois mois après, les demandes arrivaient à 50.000, 65% de marocains. Autour de 30 % ont été admises. Le délai expire le 10 décembre prochain. Le Gouvernement

s'engagent à développer les différents cadres de coopérations (. ..) afin d'assurer l'établissement de conditions adéquates de séjour et de travail des communautés marocaines et espagnoles dans les deux pays et d'assurer une plus grande compréhension entre leurs peuples"<sup>23</sup>.

L'Espagne a effectué son entrée dans la C.E à un moment très critique, celui du grand réajustement du continent issu de la disparition du bloc de l'Est et de la chute de l'empire soviétique. Cependant, elle a rapidement assimilé sa condition européenne et accepté de ce fait son rôle de gendarme de la frontière sud, convaincue des menaces démographiques que présente ce flanc. Hors, la réalité c'est que pour l'Espagne comme pour le reste de l'Europe, la menace viendrait plutôt du côté des carences démographiques.

Par ailleurs, la croissance économique en Espagne est en train de produire une mobilité sociale qui entraîne des difficultés pour couvrir un grand nombre de postes de travail dans les secteurs de la construction, agriculture ou services. En conséquence, l'argument d'un taux de chômage trop élevé qui empêcherait l'Espagne d'assimiler la pression migratoire du Sud, s'avère quelque peu fallacieux.

Il ne s'agit pas de nier que le manque de contrôle des flux migratoires, en provenance surtout du Maroc, peut mettre en danger des relations stables de voisinage. Il s'agit, au contraire, de chercher conjointement, avec tous les partenaires, une formule pour les contrôler, sur la base et de la reconnaissance des rapports d'interdépendance entre le monde maghrébin et celui de l'Europe du Sud et de la solidarité comme seule issue à des problèmes communs. Les droits humains constituent aujourd'hui une priorité de la communauté internationale au point de réviser l'idée selon laquelle il s'agirait d'affaires intérieures des pays. Il semble contradictoire que le premier droit de tous, celui à une vie digne, ne s'envisage pas comme une priorité qui doit s'assumer collectivement. Dans ce sens, la construction même d'un espace Schengen devrait être révisée comme d'ailleurs le réclament certains organismes non gouvernementaux tel Amnistie Internationale ou le Conseil d'Etat hollandais lui-même.

---

espagnol prévoit un maximum de 100.000 admissions.

<sup>23</sup> Dans la conférence de presse du Président Gonzalez à Rabat (voir L'Opinion du 6 juillet 1991) celui-ci signalait que "Madrid était disposé à initier une réflexion pour voir s'il est possible de définir un accord entre la C.E. et le Maroc portant sur ce que l'on appelle la 'troisième génération'".

## 25- Une réponse espagnole : Le Blindage du Déroit et des Présides.

Ayant une compétence exclusive en dehors des agglomérations de plus de 20.000 habitants et possédant une compétence générale en matière fiscale, la Guardia Civil assure l'essentiel de la mission de surveillance des frontières et notamment de la frontière sud de l'Europe. Elle se retrouve donc au centre du dispositif de "blindage" du Déroit de Gibraltar envisagé par le gouvernement pour lutter contre l'immigration clandestine chaque jour plus importante venant d'Afrique du Nord, essentiellement par voie maritime.

Dans l'esprit, le plan vise à prolonger par des moyens plus lourds le dispositif anti-immigration mis en place dans les enclaves de Ceuta et de Melilla.

### 251 Les données du problème :

Chassés par la misère, des dizaines de milliers de nord-africains ou d'africains sub-sahariens tentent chaque année l'aventure de l'immigration vers l'Europe. Plusieurs éléments incitent les candidats au départ : proximité des côtes sud de l'Espagne (14 km entre le Nord du Maroc et Algésiras), relative perméabilité des frontières à Melilla et surtout à Ceuta, politique espagnole de régularisation, publication des quotas de permis de travail offerts aux étrangers chaque année... D'autre part, la législation espagnole est peu répressive. L'immigration clandestine n'est pas une infraction pénale.

La Guardia Civil a pu dresser une carte de l'organisation des flux migratoires en provenance d'Afrique. En 1998, elle a arrêté 12.821 immigrants en situation irrégulière dans le sud du pays et les Canaries (1032) et, à Ceuta, a reconduit à la frontière environ 65.000 personnes- 495 "pateras" (barques) transportant jusqu'à 30 personnes ont été saisies en 1998, essentiellement dans le déroit de Gibraltar, contre 375 en 1997- Les débris de pateras découverts laissent supposer que quelque 300 personnes ont trouvé la mort l'année dernière en tentant de gagner l'Espagne. La traversée est parfois organisée par des passeurs qui réclament entre 150.000 et 300.000 pesetas (1.000 à 2.000 euros) pour trois tentatives. Afin de pouvoir régler le passeur, les immigrants acceptent de transporter du haschich. Et c'est là la deuxième facette des difficultés rencontrées par les forces de sécurité dans le sud de l'Espagne. La seule Comandancia d'Algésiras (équivalent d'un groupement de Gendarmerie française) a saisi, en 1998, 51.824 kg de haschich et estime que ce chiffre représente de 10 à 30% de ce qui passe.

## **252** Le cas particulier des enclaves :

Ceuta (19 km<sup>2</sup>, 73.200 habitants) et Melilla (12,3 km<sup>2</sup>, 56.600 habitants) sont de véritables portes d'entrée vers la péninsule et l'Europe. Les Marocains frontaliers bénéficient d'une exemption de visa pour les mouvements quotidiens. A Ceuta, ce sont à peu près 25.000 mouvements de ce type qui sont enregistrés chaque jour, essentiellement pour venir acheter en Espagne les produits de première nécessité. Un commerce particulièrement florissant s'est développé dans une vaste zone d'entrepôts située à proximité immédiate de la frontière. Les contrôles sont extrêmement difficiles à réaliser et de nombreux algériens en profitent pour s'introduire dans les enclaves, notamment à Melilla, sous couvert de papiers d'identité marocains prêtés pour la circonstance. A Ceuta, 27.000 personnes d'origine marocaine, dont une majorité possède la double nationalité, sont des citoyens communautaires au même titre que les Espagnols d'origine. En pratique, il est d'autant plus difficile de contrôler les mouvements de personnes que les autorités marocaines ne collaborent que mollement. En effet, d'une part, elles contestent la souveraineté espagnole sur les enclaves et, d'autre part, l'immigration et les trafics participent à la stabilité économique et sociale de la région. De plus, l'incorruptibilité des policiers marocains n'est pas absolue.

Sans papiers, les immigrés s'entassent dans les enclaves. Faute de pouvoir déterminer leur pays d'origine, les autorités espagnoles, souvent sous la pression des ONG, n'ont d'autre ressource que d'organiser des transferts vers la péninsule. A ce moment là, la porte de l'Europe tout entière est ouverte.

## **253** Le dispositif anti-immigration clandestine mis en place par l'Espagne :

Les autorités espagnoles mettent en œuvre depuis novembre 1997, le "Plan Sud". Ce plan, accompagné d'un budget de 250 millions de pesetas en 1998, soit environ 1,5 M d'euros, a permis de créer 100 postes de fonctionnaires supplémentaires et d'acquérir de nouveaux moyens automobiles destinés à la surveillance côtière, essentiellement en Andalousie, à Ceuta et Melilla. Localement, et en aparté, ce plan est considéré comme étant très insuffisant par les autorités locales.

Depuis la fin de l'année 1998, le double grillage qui délimitait la frontière entre Melilla et le Maroc a été remplacé par une double barrière de 2,40 mètres de haut complétée dans sa partie supérieure et vers l'extérieur par un réseau de concertina<sup>24</sup>. Un dispositif de surveillance à base de caméras et de détecteurs volumétriques complète l'installation veillée par environ 150 gardes civils. Les renforts de l'armée de terre ont été supprimés depuis l'achèvement des travaux de modernisation en mai dernier. Il reste que les conditions d'exécution du service par la Guardia Civil sont très précaires faute d'un budget suffisant, que les moyens de surveillance passifs ne sont pas assez nombreux et que ceux existants ne font pas l'objet d'un entretien suivi<sup>25</sup>. Si la pression migratoire, notamment algérienne est plus ou moins contenue à Melilla, c'est d'abord parce que dans cette zone seulement distante de 90 km de l'Algérie, les autorités marocaines contrôlent plus étroitement les mouvements des ressortissants de ce pays afin d'éviter toute exportation des menées islamistes sur leur territoire. Il résulte de cette situation un glissement des flux migratoires vers la deuxième enclave. La Guardia Civil estime que ce sont environ 800 personnes qui essaient chaque jour de passer illégalement la frontière de Ceuta. Outre les difficultés liées aux contrôles dans autre zone où les Marocains frontaliers ont libre accès, il faut ajouter la relative perméabilité de la double barrière installée tout au long des huit kilomètres et demi de frontière. Non fixé au sol, le grillage peut facilement être soulevé pour laisser le passage. L'éclairage étant mal orienté, les possibilités d'infiltration discrètes sont nombreuses. Une fois le grillage atteint, il ne suffit que de 12 à 14 secondes pour passer par-dessus les deux barrières, enjamber le réseau de concertina disposé côté espagnol avant de profiter de la nuit pour se fondre dans la végétation.

L'aspect très escarpé du terrain (de 0 à 355 mètres), le brouillard fréquent de nuit et le vent qui empêche d'entendre, facilitent la tâche des candidats au passage. Ceux-ci, essentiellement africains sub-sahariens qui ne peuvent abuser la vigilance des agents contrôlant l'accès aux zones ouvertes aux frontaliers, bénéficient de la bienveillance des soldats marocains installés en rideau à environ 150 mètres des espagnols. De cette manière, les mouvements sont à peu près libres dans la zone neutre. Le *barreaudage* des canalisations d'évacuation d'eau de pluie qui passent sous la frontière, le maigre réseau de concertina sur les plages à chaque extrémité du dispositif terrestre et les patrouilles

---

<sup>24</sup> Fil de fer barbelé

<sup>25</sup> Reportage paru dans El Mundo du 29 mai 1999.

maritimes ne présentent pas non plus un caractère particulièrement dissuasif.

Le nombre de nord-africains séjournant illégalement à Ceuta est incalculable. Celui des africains subsahariens dépasse régulièrement le millier. Sans papiers et non expulsables, ils s'entassent dans le campement de Calamocarro avant d'être transférés sur la péninsule puis de partir le plus souvent rejoindre de la famille dans le reste de l'Europe.

En mars 1998, les 114 militaires des Groupes Ruraux de Sécurité de la Guardia Civil, qui étaient spécialement affectés à la surveillance de la frontière, ont été renforcés par 120 détachés. Une quarantaine de militaires de l'armée de terre leur prêtent leur concours. Enfin, les 415 personnels de la Comandancia exécutent tous, au moins pour partie, des missions liées à la lutte contre l'immigration illégale. L'effort consenti a permis de mieux contrôler les mouvements et de n'avoir à reconduire à la frontière "que" 65.000 personnes en 1998, contre 120.000 en 1997.

Les relations de la Guardia Civil avec les forces de police locales (environ 300 policiers nationaux et 200 locaux) sont bonnes comme a pu en juger l'attaché français de Gendarmerie lors d'une visite effectuée en compagnie du chef de la Comandancia aux Commissaires responsables des services.

Les relations avec les forces de sécurité marocaines concernent surtout la Gendarmerie Royale auprès de laquelle est affecté un commandant de la Guardia Civil (Un lieutenant-colonel de la Gendarmerie marocaine a été désigné officier de liaison auprès de la Guardia Civil à Madrid en mars dernier). Les rapports de la Guardia Civil avec la police marocaine restent superficiels et méfiants.

Face aux insuffisances du dispositif passif actuel à Ceuta, le gouvernement a annoncé au début du printemps qu'il avait décidé d'investir 2500 millions de pesetas (environ 15 M d'euros) pour installer une nouvelle double barrière plus résistante avec concertina dans la partie supérieure, caméras, détecteurs volumétriques et réaménagement du réseau d'éclairage. Il est également prévu que l'ensemble des informations recueillies par les moyens passifs soient traitées au sein d'un PC opérationnel. Les travaux, qui auraient commencé le 15 juin, devraient durer un an. Sur place, et par référence aux difficultés rencontrées à Melilla, c'est le scepticisme quant à la réalisation complète du dispositif qui règne majoritairement dans les rangs de la Guardia Civil trop habituée aux problèmes budgétaires (parc automobile ancien, moyens de vision nocturne insuffisants,

absence de guérite à chaque poste...).

#### 254 Le projet de "blindage" du Déroit :

Le constat est simple: l'étroitesse du Déroit de Gibraltar rend son franchissement relativement aisé par les immigrants illégaux ou les trafiquants en tous genres (tabac, stupéfiants -250 tonnes de haschisch ont été saisies par la Guardia Civil en 1998, soit 1/3 de toutes les prises réalisées en Europe...) et, en cas d'alerte, ne laisse qu'assez peu de temps de réaction aux personnels chargés de la surveillance côtière. Mais il faut également prendre en compte le fait que l'immigration illégale et les trafics tentent aussi des routes plus longues mais plus sûres. Les radars militaires en place ne permettent pas de distinguer les pateras ou les petites embarcations par forte houle. De plus, les moyens humains disponibles sont insuffisants pour assurer une surveillance permanente et générale. Il est donc envisagé de déployer des moyens passifs de détection entre Murcie et Barbate (frontière avec le Portugal. Le projet, baptisé Système Intégral de Vigilance Extérieure (SIVE), et annoncé dans la presse par le Directeur Général de la Guardia Civil<sup>26</sup> repose sur quatre principes : détecter, identifier, poursuivre et intercepter, l'ensemble des fonctions devant être coordonné par un PC opérationnel. A chacun de ces principes correspond la mise en œuvre de moyens spécifiques: stations de détection fixes et mobiles (radars longue distance qui seraient installés dans les actuelles emprises des armées, embarcations, aéronefs, radars montés sur véhicules) moyens d'identification (patrouilles terrestres, maritimes, aériennes; caméras thermiques) -poursuite et interception par l'ensemble des moyens disponibles. Le dispositif serait complété par la dotation des unités en moyens de vision nocturne et par l'installation de détecteurs infrarouges dans les endroits sensibles.

Le coût global du projet est estimé à quelque 20 à 25 000 millions de pesetas (150 millions d'euros). Sa réalisation s'étalerait sur 5 ans. Il est prévu que le gouvernement espagnol sollicite des fonds européens, s'agissant pour l'Espagne d'assurer la sécurité de la frontière sud de l'Europe. Il est également prévu d'investir dès cette année entre 1800 et 2 000 millions de pesetas (11 à 12 M d'euros) pour équiper le PC qui doit être installé dans les locaux du Centre des Opérations et de Service (COS) de la Comandancia d'Algésiras et mettre en place les premiers radars dans la zone la plus sensible du déroit. Cette zone

---

<sup>26</sup> El Pais du 24 mai 1999.

pourrait être celle comprise entre Algésiras et Barbate.

## 255 Commentaires :

Lorsque l'on constate sur place la pénurie de moyens dont souffre la Guardia Civil dans la zone concernée, le projet apparaît démesuré. Si techniquement il est envisageable, sa mise en œuvre exigera un accroissement important des moyens humains et matériels, notamment maritimes et aériens, et induira des coûts de maintenance prohibitifs.

Le projet ne semble pas aussi avancé que les autorités espagnoles veulent bien le dire. En effet la zone d'expérimentation n'est toujours pas fixée, les moyens qui doivent être expérimentés ne sont pas arrêtés et aucune étude technique n'a encore été engagée dans les locaux de la Comandancia d'Algésiras où doit être installé le PC. Enfin, d'après les renseignements obtenus, le financement n'est toujours pas assuré pour lancer la première tranche de l'expérimentation, laquelle est pourtant annoncée pour le deuxième semestre de cette année.

Les difficultés du contrôle frontalier sont patentes. Jusqu'à présent, elles n'ont cependant pas mobilisé toutes les énergies.

S'agissant de la seule question de l'immigration, les autorités marocaines affichent une relative indifférence localement et les autorités espagnoles traitent le problème avec une certaine compréhension (approche sociale : camp de réfugiés, transferts vers la péninsule, cartes de travail...). Il faut dire qu'avec moins de 100.000 immigrés en situation irrégulière, dont beaucoup sont employés aux travaux agricoles, la question n'a pas eu jusqu'à présent une forte résonance politique en Espagne. D'autre part, la grande majorité des immigrants clandestins quittent l'Espagne dès qu'ils le peuvent pour le reste de l'Europe.

La disparition des frontières intérieures de l'espace communautaire pose cependant aujourd'hui le problème dans des termes nouveaux et Madrid doit démontrer qu'elle est solidaire de ses partenaires. Pour certains observateurs, cette annonce serait donc avant tout destinée à rassurer les européens sur les intentions espagnoles par rapport aux responsabilités qui sont celles de leur pays dans le dispositif Schengen et viserait à justifier la demande d'importantes aides financières à l'Union Européenne.

L'immigration demeure un problème nouveau en Espagne qui a de plus en plus besoin de bras pour fournir une main d'œuvre peu qualifiée. Toutefois, ce pays découvre aussi les explosions de racisme et de xénophobie qui lui poseront, comme dans d'autres pays de l'Union Européenne, des problèmes d'intégrations et de sécurité intérieure.

## **26- Le trafic des stupéfiants, un problème majeur de sécurité.**

Le Maroc et l'Albanie au cœur du trafic de cannabis en Europe.

Le Maroc et l'Albanie ont été montrés du doigt comme principaux fournisseurs de cannabis en Europe occidentale, lors du séminaire sur la coopération douanière opérationnelle en Méditerranée qui s'est tenu en avril 2000 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le séminaire sur la coopération douanière opérationnelle en Méditerranée est organisé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, créé en 1995 à Barcelone. Il rassemble les 15 pays membres de l'UE et 12 partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie).

Environ 90% de la résine de cannabis saisie en Europe occidentale provient du Maroc, ont indiqué les spécialistes des douanes. Ce trafic, qui se double aussi d'une immigration clandestine, passe par le détroit de Gibraltar, souvent à bord de grandes barques de pêche. La résine de cannabis est ensuite redistribuée ou transite par l'Espagne, la France et les Pays-Bas.

435 tonnes de résine de cannabis ont été saisies par les services espagnols en 1999, contre 55 tonnes en France, selon les chiffres fournis lors du séminaire.

L'Albanie apparaît aussi depuis peu comme un "pays à haut risque" dans l'approvisionnement des réseaux de trafic de haschisch et d'héroïne en Europe occidentale. Sur les 60 tonnes de haschisch saisies en 1999 en Europe occidentale, 6,5 tonnes provenaient d'Albanie, a indiqué Harald Froehlich, chef du bureau de liaison régional de renseignement (RILO) pour l'Europe occidentale de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). "Il y a une croissance constante du haschisch venant d'Albanie", a-t-il déclaré.

"La drogue était jusqu'à présent notre cible numéro un, mais à présent nous devons affronter la fraude commerciale", notamment la contrebande de cigarettes, a-t-il indiqué. "La contrebande de cigarettes joue un rôle important dans toute la zone Méditerranée", a-t-il ajouté.

Quatre milliards de cigarettes ont été saisies en 1999 en Europe occidentale, selon lui. Ces cigarettes de contrebande venaient de Lituanie, de Pologne, ou de Chine, via l'Egypte et la Grèce, et 50% d'entre elles étaient destinées au Royaume Uni ou à l'Allemagne, a-t-il dit.

### **3- Une volonté marocaine de s'arrimer à l'Europe.**

En réponse à la volonté du Maroc de continuer son œuvre de développement économique à l'heure où la réalisation de l'Union du Maghreb arabe reste encore un objectif flou, l'Europe face à son soucis de sécurité sur sa façade Sud, doit tenir compte des besoins et des potentialités du Maroc pour en faire un lien de dialogue avec le sous-ensemble maghrébin. Cependant, si jusqu'à présent le seul point d'achoppement dans les relations euro-marocaines est celui de la pêche, le Maroc a bien fait savoir ses intentions de sauvegarder ce domaine au bénéfice de toute la région. En même temps, l'option de partenariat si défendue au Maroc sous-entend l'inclusion de son droit d'exploiter ses ressources halieutiques par ses propres moyens. La considération de toutes ses questions de souveraineté dans le cadre du droit international doit être prise en compte.

#### **31- Enjeux politiques du partenariat euro-marocain :**

Pour le Maroc, la coopération avec l'Europe devrait être basée sur un partenariat qui garantisse sa liberté d'action sur le plan de la politique extérieure conformément à la légalité du droit international et participer à renforcer sa stabilité sociale.

Dans ce cadre, la concertation des politiques régionales marocaine et européenne signifie dans la perception marocaine le respect mutuel des intérêts respectifs et le soutien, ou au moins, la neutralité désintéressée face aux problèmes politiques d'intérêts communs. Or, certaines questions relevant de la souveraineté du Maroc ont été utilisées au niveau

européen, directement ou indirectement, comme moyen de pression pour le faire céder sur le plan économique, en particulier dès le moment où il a fait savoir sa volonté d'exploiter ses espaces marins. Les divergences qui déchirent le Maghreb sont entretenues conformément aux manœuvres de certains pays qui, en proie à d'autres facteurs d'instabilité, cherchent à divertir l'attention de leurs opinions publiques, soit par l'aggravation de la situation qui prévaut dans la région, soit par des tentatives de déstabilisation visant directement son territoire national. Les manœuvres visant à faire avorter le processus référendaire au Sahara Occidental et l'attaque d'un établissement touristique au cours des années 1990 s'inscrivent bien dans cette ligne d'action.

Par ailleurs, la politique maghrébine des deux partenaires nécessite aussi des réajustements pour faciliter le retour à la cohésion des pays concernés. La neutralité et parfois même l'hostilité à certaines prises de positions des pays maghrébins ne rejoignent pas la perception marocaine. Le manque de réalisme dans le comportement de ces derniers nécessite plutôt une certaine flexibilité de la part des puissances européennes influentes pour en diminuer l'effet au niveau international ainsi que de la prudence dans l'approche de leurs affaires nationales respectives.

Sur un autre plan, les potentialités productrices du Maroc devraient être exploitées de manière à participer à l'amélioration de sa stabilité intérieure en soutien aux progrès réalisés dans le domaine institutionnel. La politique régionale voulue, par l'Europe, harmonieuse et garante de paix ne pourrait atteindre ses objectifs sans exiger, entre autre, la réduction des différences dans les droits des forces productrices des deux partenaires. Jusqu'à présent, les investissements européens attirés par la disponibilité des facilités immobilières aux dépens des espaces agricoles et d'une main d'œuvre bon marché sont plus porteurs de germes de pauvreté, donc d'instabilité sociale, que promotrices de croissance économique. Tant qu'une marchandise produite au Maroc a sur le marché la même valeur qu'une autre produite en Europe, la discrimination dans le traitement des salariés ne peut avoir de justification sinon le maintien d'un statu quo bénéfique pour les opérateurs européens. Les conséquences de ces pratiques dont le milieu ouvrier prend progressivement conscience, pourraient aboutir sur une animosité sociale à l'égard de la présence européenne dans le pays qui pourrait être interprétée comme une autre forme de manifestation nationale contre le partenariat avec l'Europe.

Aussi le remède à cette pratique aurait un effet déterminant pour le Maroc en vue d'asseoir une véritable pratique démocratique, à laquelle participe une population suffisamment aisée et instruite, conscient de ses agissements dans l'élection des voies en mesure d'assurer davantage de progrès.

### 32- Enjeux économiques :

La puissance économique de l'Union Européenne est pour le Maroc le moyen le plus sûr de soutien au développement, mais dont il n'arrive pas encore à bénéficier pleinement. Les réticences européennes se manifestent au sujet du transfert des technologies, des limites imposées aux exportations marocaines vers le marché communautaire et dans l'insuffisance des aides financières.

L'économie marocaine traditionnellement axée sur les échanges avec l'Europe, deuxième puissance technologique du monde, continue de souffrir d'un retard flagrant dans le domaine de la technologie. Il est certain que les secteurs de production ont, depuis l'indépendance, été maîtrisés par un secteur privé ne manifestant aucun intérêt pour la recherche scientifique en vue de développer ce domaine à très haute valeur ajoutée. Les activités européennes dans le pays se résument aux constructions mécaniques et autres opérations de montage des moyens électroménagers sans valeur d'innovation technologique. Ce retard reste un facteur discriminant dans la coopération entre les deux partenaires qu'aucune activité ne peut contrebalancer. La différence de croissance sur les deux rives ne cessera pas de s'aggraver avec le temps. Aussi, l'aboutissement réel de cette politique de co-développement devrait-il trouver un terrain d'entente pour diminuer l'allure de la disparité dans ce domaine. L'idéal serait, pourquoi pas, d'atteindre un jour l'homogénéité des deux côtés de la méditerranée avec des sociétés jouissant des mêmes progrès, d'autant plus que le rendement économique actuel se mesure par l'intensité d'usage des technologies de pointe dans l'investigation socio-scientifique, la sophistication des produits et la communication. Les résultats pourraient s'appuyer sur un partenariat multinational avec une interdépendance poussée des intérêts. Si l'expérience européenne a prouvé cette approche par la mise en commun de potentialités de nations que la guerre a déchiré pendant plus d'un siècle, il n'y a pas de raison de ne pas l'envisager dans la partie occidentale de la méditerranée.

De leur côté, les exportations marocaines vers le marché européen font l'objet de limitations équivalentes. Depuis l'élargissement de 1985, les produits agricoles et textiles ont été soumis à la concurrence des nouveaux admis. La possibilité de conquête de nouveaux débouchés s'avère difficile d'autant plus qu'il s'agit de produits périssables et soumis à la concurrence partout dans le monde, surtout en été. Aussi serait-il conforme à l'idée de développement de l'ensemble méditerranéen que l'Europe revise ses mesures de restriction à l'égard des marchandises marocaines, en encourageant d'autres productions de rechange dans ce pays, complémentaires de celles disponibles au sein de la Union Européenne ou provenant d'autres pays faisant face aux mêmes contraintes que le Maroc.

Les conséquences de l'évolution de la réglementation et des contrôles dans les pays européens agissent aussi sur la problématique de développement du Maroc. Il s'agit en fait d'une transformation qui a commencé à se radicaliser en Europe dès le début des années soixante. Le niveau atteint actuellement s'appuie sur des procédures administratives effectuées toujours plus en amont du processus de production et qui se traduisent dans les échanges avec le Maroc par incompatibilité juridictionnelle et des règles aux caractères techniques qui manquent de maîtrise de la part de la partie marocaine. Aussi, pour élucider ces incertitudes qui empêchent l'harmonie du partenariat euro-marocain par l'hétérogénéité des normes juridiques et techniques mises en œuvre, l'Europe participerait-elle à la formation des spécialistes marocains pour établir les mêmes procédures de contrôle en accompagnement du processus de production et l'extension à l'espace marocain de la pratique de la politique de compensation.

Enfin, la part du Maroc dans les aides européennes au développement est insuffisante. Le volume du soutien européen dans ce domaine est modeste par rapport à d'autres pays dans une situation meilleure, à un moment où il entreprend avec rigueur l'amélioration de ses infrastructures et de nouvelles opérations d'exploration dans les domaines minier et énergétique. L'aide européenne permettrait d'accélérer les travaux entamés et de renforcer les liens de partenariat en gestation. Les potentialités dont l'UE dispose sont une garantie sûre de tout investissement surtout que ceux-là profiteront à terme au développement du sous-ensemble maghrébin.

### 33- Enjeux socioculturels :

Le domaine social peut-être considéré à son tour l'un des plus sensibles dans les relations euro-maghrébines. C'est le marchepied qui sert aux tendances politiques marocaines pour agir sur la politique nationale à un moment où ses relations avec l'Europe nécessitent d'observer un certain minimum de sérénité dans la prise de décisions réalistes et équilibrées. Le sujet d'intérêt pour ces tendances est le nombre important de ressortissants marocains en Europe et leurs conditions de vie. Il s'agit essentiellement d'ouvriers recrutés au Maroc par les nations européennes au début des années soixante pour participer à la reconstruction de ce qui a été démolé lors de la dernière grande guerre. En plus des conditions d'intégration qu'elle juge difficiles, cette population a vécu depuis lors avec une descendance fermement attachée à la culture arabo-musulmane et ne recevant pas l'appui nécessaire à ses orientations dans les pays de sa résidence. Les négociations de partenariat entre L'Unité européenne et le Maroc devraient tenir compte sérieusement de ce facteur dans le but de prendre en considération la possibilité de retour, un jour, de cette catégorie de citoyens au pays d'origine ; sinon elle resterait perdue entre la culture de son pays de naissance où elle juge difficile de continuer à vivre et son pays d'origine sur lequel elle ignore presque tout.

Parallèlement à ce sujet qui nécessite une prise en considération sérieuse, le problème culturel se pose avec acuité de part et d'autre du détroit de Gibraltar. Bien qu'il s'agisse d'une région qui partage l'héritage millénaire des civilisations méditerranéennes, le facteur culturel constitue un élément différenciateur qui pourrait aboutir à une fracture réelle, si chacune des deux rives se cantonne dans son ignorance de l'autre. Il ne faut pas oublier que ce sont les contacts et les discussions qui ont permis aux allemands et aux français de déposer les armes après une animosité séculaire. Dans la partie ouest de la méditerranée, en plus des séquelles des conquêtes et reconquêtes, la différence de religion et le manque de la volonté de découverte et d'étude, nourrissent une animosité que les rumeurs ne cessent de façonner. Les échanges dans le cadre des visites et de la formation, la multiplication des séminaires et des études sur les sujets d'intérêt commun seraient des procédés de contournement de cet état auquel la fuite des cerveaux ajoute un certain degré de complication.

En effet, il est estimé, au sud en général et pas seulement au Maroc, que le recrutement des hommes de savoir après la fin de leurs études dans les universités européennes ou directement dans leurs pays d'origine est un procédé qui aggrave l'état de sous-développement des pays d'origine.

Enfin, ce sont les problèmes qui agissent sur l'entente euro-marocaine et que le Maroc devrait mettre à profit ses potentialités, particulièrement ses richesses halieutiques pour en influencer des solutions profitables au développement de tout le bassin méditerranéen. Le soutien européen à cette volonté est le seul moyen d'en réaliser les objectifs.

## **CONCLUSION :**

Au lendemain de son indépendance, le Maroc avait gardé des liens privilégiés avec le monde occidental, tout en préservant sa liberté d'action, fidèle en cela à l'un des principes fondamentaux qui président à ses choix.

A ce sujet, il faut souligner que le Maroc a, dès l'indépendance, fait de l'arrimage à l'Europe démocratique un objectif stratégique. L'histoire, la géographie et les intérêts à long terme dictaient la nécessité de tout mettre en œuvre pour réaliser cette vision. Les arguments du Maroc pour une telle adhésion se situent à trois niveaux.

- La position géographique privilégiée du pays milite en faveur de cet arrimage, d'autant plus que le projet de liaison fixe à travers le Détroit de Gibraltar facilitera l'intégration physique au continent européen (il est à noter que le Maroc préférerait un pont à la place d'un tunnel, pour matérialiser visuellement et physiquement la liaison de l'Afrique avec l'Europe).

- Ensuite, politiquement, le choix d'un régime qui le rapproche et l'insère dans l'Europe libre.

- Enfin, le choix de l'adhésion à l'Europe obéit à des considérations objectives. L'Union Européenne, étant de loin le premier partenaire du Maroc économiquement, financièrement et commercialement, il est tout à fait logique que le Maroc choisisse de consolider ses relations avec cet ensemble

Toutefois, les relations entre le Maroc et l'Espagne ont été beaucoup moins étroites que celles entre le Maroc et la France.

Les litiges territoriaux qui persistaient après la décolonisation bloquèrent leur développement. En effet, quand le Roi du Maroc Mohammed V revenait d'exil, il négociait avec ceux qui l'ont détrôné, c'est à dire avec les Français. Les Espagnols eux devaient se contenter d'être informés du changement. Cette relégation de l'Espagne à un rôle de figuration est ressenti, à Madrid, comme une humiliation qui va peser sur les relations hispano-marocaines durant une longue période. Les Espagnols sont d'autant plus offensés que durant les années difficiles de l'exil du roi Mohammed V, à Madagascar, Madrid s'était bien gardée de reconnaître le fait accompli. Aussi la décolonisation, sous la seule égide française, est elle perçue comme la mauvaise récompense d'une attitude légitime,

même si cette attitude n'était pas exempte d'arrière-pensées : profiter de l'hostilité du nationalisme marocain à l'encontre de la France. Aussi la guerre civile espagnole et la part qu'y prirent les Maures dans l'armée de Franco n'ont pas pu contribuer à perpétuer cette mystique. D'ailleurs Franco lui-même avait promis aux Marocains qu'après la guerre civile, il cueillerait les plus belles roses de la paix. Cet état de fait ne changea qu'après la restitution d'une grande partie des territoires revendiqués par le Maroc : la province de Tarfaya en 1958 et l'enclave de Sidi Ifni en 1969.

Malgré tout, durant ces quarante dernières années, on peut distinguer deux phases dans les relations hispano-marocaines, avec pour charnière entre elles l'événement qui a marqué l'histoire du Maroc et du Maghreb en général : la décolonisation du Sahara Occidental. La première pourrait être qualifiée de séparation, tandis que la seconde serait celle des retrouvailles, malgré le problème persistant des présides en Méditerranée qui devrait pouvoir se résoudre pacifiquement. En effet, le Maroc préfère que la résolution de ce différend territorial soit liée à celle du problème de Gibraltar. Par la logique des choses, l'Espagne ne pourra pas refuser au Maroc ce qu'elle croit un droit pour elle. Aussi, dans certains domaines, les intérêts des deux pays sont divergents, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Mais ces problèmes n'empêchent pas les deux pays de renforcer d'une manière irréversible leur coopération. Ainsi l'Espagne est devenue le deuxième partenaire économique du Maroc après la France et certains projets comme le gazoduc Maghreb Europe, la liaison fixe au détroit de Gibraltar, qui consiste en le percement d'un tunnel sous la mer ou un pont entre les continents européen et africain, et le raccordement des deux réseaux électriques nationaux, montrent par leur ampleur que les deux pays se sont engagés avec une forte volonté sur la voie du rapprochement.

Avec les autres pays de l'Union Européenne, les relations sont essentiellement économiques et font l'objet d'accords bilatéraux ou globaux, tel l'accord de pêche ou l'accord de partenariat.

Cependant, le Maroc a exprimé officiellement son ambition de dépasser le cadre du partenariat en adressant une demande à l'intégration de l'Union Européenne. La suite réservée à cette demande par le Conseil de l'Union n'a aucunement été négative, mais n'a pas fait l'objet de d'un accord non plus.

Si l'intérêt du Maroc est évident dans l'intégration de l'Union Européenne, beaucoup se demandent ce que gagnerait l'Europe à intégrer le Maroc. A cette intégration le souverain marocain Hassan II a répondu, lors d'une interview *«l'Europe aura besoin tôt ou tard d'une profondeur stratégique, le Maroc avec l'Afrique du Nord peut lui offrir cette profondeur »*.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Ouvrages, revues et journaux :

- ADLER Alexandre, « Facteurs géopolitiques et géostratégiques de nature à influencer sur la sécurité en Méditerranée », in *Conférence de la 6<sup>e</sup> session méditerranéenne des Hautes Etudes de l'Armement*, Les cahiers de la Session méditerranéenne des Hautes Etudes de l'Armement, n°2, 1996, p.57-76
- ALIBONI Roberto, « La coopération sécuritaire dans le processus de Barcelone », *Revue Défense*, n°89, septembre 2000, p.21-24
- BADIE Bertrand, WTTTHOL de WENDEL Catherine, *Le défi migratoire*, Question de relations internationales, Presses FNSP, 1993.
- BAQUERO Antonio, Clandestins : quand le Maghreb fait le sale boulot de l'Europe, *Courrier International* n° 542 du 22 au 28 mars 2001.
- BENSIDOUN I & CHEVALLIER Agnès, *Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture*, Economica, 1996.  
Cahier du CHEAR n°66 l'article intitulé : « La sécurité européenne et la Méditerranée », 1997
- CLAIRET Paul, « Le projet de charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité : quelle valeur ajoutée ? », *Revue Défense*, n°89, septembre 2000, p.25-28
- CORM Georges, « *Le développement économique dans la région méditerranéenne: approche historique et problématique* », Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.
- COUSTILLERE Jean-François, « Méditerranée : quel enjeu pour le XXI<sup>e</sup> siècle », *Défense nationale*, n°4, avril 1999, pp.5-21.
- DAGUZAN JF « Armée et pouvoir » in *La revue Confluences Méditerranée* n° 29– printemps 1999, p 21.
- DAGUZAN Jean-François, « La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique », *Bulletin de documentation du Centre d'Etudes Supérieures Aériennes*, n°521, décembre 1997, p.40-50
- DAGUZAN Jean-François, « La Méditerranée à la recherche de sa stabilité : vers une organisation de sécurité euro-méditerranéenne en l'an 2000 ? », *Revue Défense*, n°89, septembre 2000, p.13-17
- DAGUZAN Jean-François, « La Charte pour la paix et la stabilité, la fin des illusions de Barcelone ? », *Revue Confluences Méditerranée*, automne 2000, n°35, p.49-56
- DAGUZAN Jean-François, « le partenariat euro-méditerranéen comme alternative au chaos : exploiter toutes les échelles du national au local », *Géoéconomie* n°16 – hiver 2000/2001.
- DE LIPKOWSKI M., « La sécurité dans la région Méditerranée », *Rapport de la Commission politique de L'Union de l'Europe occidentale*, document 1543, n°4 novembre 1996, p.1-35
- FMES, « *Méditerranée, constantes géostratégiques* », Publisud, Paris, 1997.

- GARÇON José: « Maroc : Mohammed VI seul en scène », *Politique internationale* 2000
- GRANGE Daniel J.: « La monarchie chérifienne, jeux de pouvoirs et pouvoir du temps », *Revue Géopolitique* n°57, printemps 1997.
- GRIMAUD Nicole: « Le partenariat euro-méditerranéen, vu du Maghreb », *Défense Nationale*, février 2001.
- LANXADE Jacques, « Le partenariat euro-méditerranéen, point de vue », *Revue Défense*, n°89, 09/ 2000, p.12
- LE BOUCHER Eric « Les nouvelles aires géopolitiques » dans « *Dossiers & Documents* » du Monde n°282 de décembre 1999:.
- MEYER Barbara, « La Méditerranée : difficultés d'une coopération Nord Sud », *D+C Développement et Coopération*, n°5, septembre octobre 1995, p.16-18
- OUNAIES Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », *défense nationale*, n°1, 01/ 2000, pages 76-94.
- ROSETA M., « La sécurité en Méditerranée », *Rapport de la Commission politique de L'Union de l'Europe occidentale*, document 1371, 24 mai 1993, p.13-37

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Un débouché historique qui génère des tensions économiques et politiques sur les rives Nord-Sud</b>	<b>4</b>
<b><u>11. Les Présides, un contentieux historique et territorial qui empoisonne les relations hispano-marocaines.</u></b>	<b>4</b>
111. Le contentieux est historique	4
112. Intérêt des enclaves.	5
113 Les forces en présence.	6
1131. <i>Les forces espagnoles.</i>	6
1132. <i>Les forces marocaines</i>	7
1133. <i>Réactions espagnoles en cas de crise.</i>	8
1134. <i>Les forces aériennes</i>	9
1135. <i>Les forces navales</i>	9
1136. <i>Accroissement du périmètre défensif.</i>	9
1137. <i>La défense vers l'avant.</i>	9
1138. <i>Théorie et pratique.</i>	10
1139. <i>Dans l'avenir.</i>	11
<b><u>12. GIBRALTAR, possession anglaise qui ne veut pas retourner à la Couronne d'Espagne.</u></b>	<b>11</b>
121. <i>Refus des habitants de devenir espagnols</i>	11
122. <i>Point d'appui britannique en Mer Méditerranée.</i>	13
123. <i>Le problème du sous-marin TIRELESS</i>	14
<b><u>13- La pêche, chronique d'une crise annoncée.</u></b>	<b>16</b>
131. Le Maroc : une zone de pêche cruciale pour l'Espagne, remise en question.	16
1311. <i>L'importance de la zone pour le secteur de la pêche espagnole.</i>	17
1312. <i>La pêche en chiffres.</i>	17
1313 <i>L'accord actuel.</i>	17
132. Les revendications du Maroc et de l'UE à la veille d'un accord.	17
1321. <i>Revendications drastiques de Rabat et positions européennes.</i>	17
1322. <i>Points forts marocains.</i>	18
1323. <i>Points forts européens.</i>	19
133. Chronologie.	19
1331. <i>L'impossibilité d'atteindre un accord le 1<sup>o</sup> mai.</i>	19

<i>1332. Réactions espagnoles à l'échec des négociations de l'accord de pêche UE/Maroc de mars 2001.</i>	20
--	----

<b>II. L'Espagne, porte européenne du continent africain.</b>	<b>21</b>
<u>21- Les immigrants, un sujet partagé</u>	21
<u>22- L'Espagne, pays d'immigration.</u>	23
<u>23- Immigrants, question de troc.</u>	25
<u>24- Communauté Européenne, visas et guerre du Golfe.</u>	28
<u>25- Une réponse espagnole : le projet de blindage du Déroit et des Présides.</u>	30
251- <i>Les données du problème :</i>	30
252- <i>Le cas particulier des enclaves :</i>	31
253- <i>Le dispositif anti-immigration clandestine mis en place par l'Espagne :</i>	31
254- <i>Le projet de "blindage" du Déroit :</i>	34
255- <i>Commentaires</i>	35
<u>26- Le trafic des stupéfiants, un problème majeur de sécurité.</u>	36
<b>III. Une volonté marocaine de s'arrimer à l'Europe.</b>	<b>37</b>
<u>31. Enjeux politiques du partenariat euro-marocain :</u>	37
<u>32. Enjeux économiques :</u>	39
<u>33. Enjeux socioculturels :</u>	41
<b>CONCLUSION</b>	<b>43</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>46</b>